Rapport au

Ministre des affaires étrangères

M. Dominique de Villepin

du

Comité indépendant

de réflexion et de propositions

sur

les relations Franco-Haïtiennes

Janvier 2004.

I
Constats

Une singulière absence p. 5
Quelle sorte de dette ? p. 11
Saumâtre bilan… p. 17
Une nouvelle donne ? p. 25
Pistes pour un décollage (économique) p. 35
École et culture : main dans la main p. 42

II
Propositions

Diplomatie / sécurité p. 51
État de droit / Institutions p. 59
Économie / Coopération p. 65
Éducation / Culture p. 75

III
Annexes

« Réparation pour l'esclavage » ? p. 84
« Restitution de la dette de l'indépendance » ? p. 89
Situation religieuse p. 92
Pandiassou : une communauté originale p. 95
Les prêts sans remboursement du capital p. 97

AVERTISSEMENT

Ce rapport concerne le devenir des relations franco-haïtiennes dans leur ensemble. Il ne relève pas d'un geste partisan. C'est un acte d'amitié envers tout un peuple, y compris envers ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Aucun côté en Haïti, opposition ou pouvoir, ne saurait donc s'en prévaloir, ni s'en offusquer.

La conjoncture politique de ce pays a fait ou fera l'objet d'autres types d'intervention de la part des membres du Comité. Il s'agit ici de la transcender, pour contribuer à un avenir distinct et en tout cas meilleur.

I

CONSTATS

Une singulière absence

« Pas de pétrole, pas d'uranium ni de pierres précieuses, nulle arme de destruction massive, pas de détroit stratégique, pas de terroristes à l'exportation, guère de plages avenantes, un sida endémique et des milliers de *boat-people* que les courants poussent vers la Floride ou les Bahamas. La drogue ? Elle file surtout vers le Nord. Les Etats-Unis peuvent bien redouter un Liberia à leurs portes, et agir, ou s'abstenir, en conséquence. C'est leur affaire. Cette galère, ce guêpier, ce bazar du bizarre, cette marmite du diable : peu de dividendes pour nous, si on s'y engage plus qu'à moitié, et pas grand-chose à perdre, si on s'en dégage une fois pour toutes. »

Répondons d'emblée à cet imaginaire mauvais génie qu'il se trompe : il ne suffit pas d'être cynique pour faire preuve de réalisme. Sans doute, sur une planète plutôt rugueuse où les petits n'ont que deux moyens de se faire valoir, capacité de nuisance ou bien de séduction, le pays le plus pauvre des Amériques, un peu plus petit que la Belgique, 27 500 km^2, moins de 9 millions d'habitants, ne semble pas un enjeu d'importance pour les intérêts français, ni pour un intérêt européen soutenu.

Cette myopie chauvine qui mise sur l'indifférence de l'opinion à l'outre-mer ferait bien peu de cas des départements français voisins confrontés à une immigration croissante et clandestine (un quart de la population guyanaise, déjà, est haïtienne). S'il est certes vrai que ce morceau d'Afrique en Amérique s'est trouvé happé depuis 1915, début d'une occupation militaire de dix-neuf ans, dans le champ magnétique des Etats-Unis, doctrine de Monroe oblige, le seul État officiellement francophone de « l'hémisphère » n'est pas seulement pour nous Français un *demi-frère* qu'on a laissé au bord de la route (trop loin, trop coûteux, trop agité). Passent les empires coloniaux, demeurent leur langue et leur droit. C'est aussi un *témoin*. D'abord, de ce que peut devenir à terme n'importe quel pays précurseur et prospère, quand ses élites s'en sont exonérées et que l'État vient à disparaître. Témoin surtout, de ce que peut faire ou non la communauté internationale pour tirer du gouffre toutes ces zones grises sur la mappemonde qui deviennent à leur environnement régional ce que les trous noirs sont au cosmos.

Les relations de la France avec le Zimbabwe, Cuba, ou la Birmanie relèvent de sa politique étrangère. Nos rapports avec Haïti sont plus délicats, émotifs et rétractiles parce qu'en clair-obscur, ils mettent en jeu les rapports de la France avec elle-même. De la République avec son passé colonial, monarchique et impérial. De nos riches et belles villes côtières (Nantes, La Rochelle, Bordeaux) avec la traite du bois d'ébène et le commerce triangulaire qui firent leur richesse et leur beauté. De notre amnésique modernité avec le Code noir et les bricks négriers aux longs sillages (par-delà 1848, date chez nous de l'abolition officielle de l'esclavage). Cette intimité un peu embarrassante déborde les rapports bien connus d'amour/haine entre une métropole et son ancienne colonie. Le colon ayant ici apporté par la force et le viol le colonisé avec lui, ou le Blanc, le Noir, sans avoir à subjuguer une population autochtone déjà disparue au Traité de Ryswick (1693), qui concéda à la France le tiers occidental de l'Hispaniola découverte par Colomb, les Français restent, pour le meilleur et le pire, les *co-auteurs* de ce paria sophistiqué, chrétien *et* vaudou, à cheval entre la Guinée et Manhattan, nationaliste *et* nomade, pré-moderne *et* post-moderne, mystique *et* ficelle, où la mort est banale *et* la vie plus intense. Où l'on parle, écrit une langue, peint des tableaux, fait de la musique, et raconte des histoires comme on aimerait en entendre, en lire, en voir plus à Paris. Cette « nation pathétique », que les hommes d'affaires évitent, les touristes contournent, la télévision dédaigne (en France, pas ailleurs), l'intelligentsia ignore, et dont seuls, en-dehors des diplomates, nos milieux chrétiens gardent un permanent souci, a beau avoir nourri de sa

sève Aimé Césaire, André Breton et André Malraux, elle a tout pour déranger. Et donc pour s'effacer de nos écrans.

C'est justement le problème : Haïti fait partie de notre histoire, mais non de notre mémoire. Le faible connaît le fort, qui le méconnaît. Nous sommes partie prenante au légendaire haïtien, lequel n'a aucune place dans le nôtre. Les esclaves insurgés de 1791 ont pourtant donné son *faire* au *dire* de 1789. Combien de Français savent que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen fut *initiée* à Paris mais *accomplie* à Saint-Domingue, où les droits de l'homme blanc devinrent, presque à notre insu, universels pour de bon ? Bienvenu ce bicentenaire, qui nous rappelle le cheminement lent et détourné de l'idéal à l'effectif (les droits de l'homme n'ont pas le pied marin). En ce sens, 1789 appartient à l'histoire d'Haïti comme son indépendance de 1804 appartient à l'histoire de France –et du monde. Combien savent encore que c'est la délégation haïtienne à la Conférence de San Francisco en 1945 qui, entraînant les votes latino-américains, et contre l'hostilité anglo-saxonne, a imposé le français comme deuxième langue de travail des Nations Unies (« La France vous doit une reconnaissance éternelle », lança alors Georges Bidault, président de la délégation française, au Ministre haïtien, « vous serez fait grand officier de la Légion d'honneur », laquelle, bien sûr, se perdit en route) ? Haïti est à cet égard malade d'un trop de mémoire, et la France d'un pas assez. Deux Présidents des Etats-Unis, Franklin Roosevelt et Clinton, ont foulé le sol haïtien ; mais aucun Président français, et nul Premier Ministre. Au vrai, nous avons tous *refoulé* la geste

de la première République noire du monde (et du premier État indépendant d'Amérique latine). Elle a infligé sa première défaite militaire à l'Empire naissant, avant Trafalgar, en défaisant, la fièvre jaune aidant, les 47 000 expéditionnaires commandés par le Général Leclerc, beau-frère de Napoléon. L'esclave a humilié le maître. Tout Haïtien s'en souvient. Les Français tombent des nues : Napoléon l'esclavagiste terrassé par des Nègres ? Pas entendu causer. Si l'*histoire* est la reconstruction critique et distanciée de ce qui a réellement été, et *la mémoire*, notre lentille de réfraction posée sur ces événements, forgée à des fins identitaires, histoire sainte dispensée par l'école, les manuels et les musées pour donner à un groupe humain sa plus haute estime de soi, —chaque peuple, nous le savons bien en Europe, taille sa gloire dans les turpitudes du voisin. Après tout, les mêmes héros haïtiens, qui secouèrent le joug de leur métropole, l'imposèrent à leurs voisins dominicains, lesquels ont dû se libérer d'eux par la force des armes (1820-1844). La quasi-disparition d'Haïti, souvent confondu avec Tahiti dans les conversations, et plus largement de l'esclavage dans notre roman national, ne procède pas d'une lacune ni d'un interdit, mais d'une rature au sens freudien. La face noire des Lumières (le siècle de tous le plus esclavagiste), ou l'envers du lustre européen, –cales étouffantes, amputations, chicotte, tortures, fouet– n'est pas ce que nos compatriotes ont le plus envie de contempler dans leur passé. Ajoutons l'éloignement géographique et l'ancienneté d'une décolonisation avant l'heure, et l'on comprendra comment ont pu se perdre les fils d'un destin entremêlé, que le bicentenaire haïtien incite donc à renouer. Il est juste de demander

à cette collectivité-mémoire des Antilles, aux migrations forcées, de se tourner vers un futur enfin praticable au lieu de caresser ses stigmates et de ressasser ses griefs. Puissent nos amis haïtiens assumer leur part de responsabilités dans l'invraisemblable dégringolade qui a fait passer en deux siècles la « Perle des Antilles », la colonie la plus riche du monde, qui assurait le tiers du commerce extérieur de la France –le Koweït du siècle de Voltaire– à un niveau de malédiction sahélien, avec des indices concordants[1]. Il serait injuste, cela va sans dire, de ne pas exiger de nous le même exercice de vérité, en replaçant dans le corps de nos annales ce que nous n'avons que trop tendance à mettre en note de bas de page. Puissions-nous saisir l'occasion de nous rappeler que nous fûmes des esclavagistes, et nous débarrasser du poids que la servitude impose aux maîtres. C'est l'utilité des dates commémoratives : en faisant émerger des souvenirs enfouis, permettre à chacun de faire son deuil de ses humiliations comme de ses triomphes. On peut alors exorciser les fantômes pour affronter les appels de l'avenir, mais en pleine connaissance de cause(s). Ce qui s'est fait avec l'Algérie, courageusement, en 2003, à l'initiative du Président de la République, devra sans doute se faire un jour avec Haïti.

[1] PNB : 350 euros par habitant. Espérance moyenne de vie : 52 ans. Un médecin pour 30 000 habitants en zone rurale. Mortalité infantile, 81 pour 1000. Elle est de 4 en France et de 7 à Cuba.

Quelle sorte de dette ?

S'il est toujours périlleux de tourner une page d'histoire en faisant litière des chapitres précédents, tout est dans la manière. La manière forte choisie par le Président Aristide relève, hélas, du contentieux juridique, doublé de manifestations agressives, et d'une comptabilité onirique, c'est-à-dire au centime près. Dûment conseillé par un cabinet d'affaires américain, il réclame à la France 21 685 135 571 dollars US et 48 cents. Soit la valeur capitalisée, selon ses dires, pour l'année 2003 des 90 millions de francs or versés à la France par Haïti entre 1825 et 1885, suite à deux traités conclu entre les Bourbons (1825) et les Orléans (1838) et la République d'Haïti. Même si notre Comité ne s'est pas chargé d'une calculette, sur un sujet réputé sans objet par le Ministère des Affaires étrangères et en-dehors de notre mandat, il nous faut revenir sur ces deux leitmotivs de *restitution* et *réparation*, scandés sur murs et banderoles, ressassés à travers discours et cérémonies. Cette campagne de propagande fut lancée tambour battant par le Président haïtien lors du bicentenaire de la mort de Toussaint-Louverture, le Spartacus de l'indépendance enfermé au Fort de Joux par Napoléon et délibérément sacrifié (le 7 avril 1803). Ne fûmes-nous pas nous-mêmes confrontés, à notre corps défendant, lors de notre séjour en Haïti, à la Commission haïtienne composée des trois ministres des Affaires étrangères, de la

Justice et des Haïtiens vivant à l'étranger (près de deux millions, entre les Etats-Unis, le Canada et la France), plus un Américain et un Français, mise sur pied pour trouver « un règlement juste et définitif de la question » ? Distinguons bien les thèmes, même s'ils s'enchaînent. *Restitution* s'applique au remboursement de la dette dite (à tort) de l'indépendance, et *réparation* aux dédommagements pour deux siècles d'esclavage, ce crime contre l'humanité (voir les annexes 1 et 2).

Alibi démagogique pour faire oublier un déficit de programme et de réalisations ? Faux-fuyant facile pour échapper à toute remise de comptes après les promesses ? Imitation des récents procès à l'américaine inculpant les entreprises pour complicité d'esclavage (avant 1865) ou d'apartheid (Afrique du Sud) ? Si manœuvre il y a, elle aura fait long feu. Nous n'avons pas rencontré un responsable dans l'opposition démocratique pour prendre vraiment au sérieux ces revendications monétaires de dernière minute, qui trouvent assez peu d'échos dans le peuple (sinon contre rétribution tarifée). La plupart de nos auditionnés, à l'exception notable de l'excellent Paul Farmer (le spécialiste mondialement connu du sida), pourraient reprendre à leur compte la position de René Depestre, le grand écrivain franco-haïtien : « Vouloir régler les comptes d'un passé révolu dans un contexte historique qui n'est plus celui des iniquités du Général Rochambeau, ni des ripostes non moins meurtrières des fondateurs de notre identité nationale, ne me paraît pas la manière la plus sereine, la plus intelligente, ni la plus civilisée, de donner un éclat international à la célébration des origines

d'Haïti. Les enjeux devant lesquels nous place la mondialisation en cours devraient plutôt incliner les Haïtiens de 2003-2004 à inventer, en étroite et amicale concertation avec la France du XXI^{e} siècle, des formes de coopération et de solidarité qui seraient juste l'inverse des relations coloniales de jadis. » Notons que le Président Aristide, lui-même, insiste sur ce point, en privé, « concertation et non confrontation ».

Quelles que soient nos aversions et empathies personnelles, force nous a été de prendre acte, après consultation des meilleurs experts, que la requête haïtienne n'a pas de fondement juridique, sauf à requalifier juridiquement des actes appartenant au passé et à admettre une inadmissible rétroactivité des lois et normes. Et jusqu'à quelle date ? Les Camisards ? La Saint-Barthélemy ? Les Albigeois ? Les Croisades ? Alésia ? Le droit international exige qu'un acte ou un traité soit apprécié au regard du droit en vigueur au moment où cet acte ou ce traité se sont produits. Il est certes à nos yeux scandaleux que Haïti ait dû en quelque sorte acheter en francs/or sa reconnaissance internationale après avoir conquis son indépendance au prix du sang, mais faut-il rappeler que le droit à l'autodétermination des peuples n'existait pas en 1838 ? Pas plus que la notion de crime contre l'humanité, née au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. L'histoire objective de la notion de souveraineté –pensons à la Louisiane vendue aux Etats-Unis sans consultation des habitants–, contredit une fois de plus la mémoire vive. La première n'admet pas l'anachronisme, qui fait vivre la seconde. Nous avons proposé à nos interlocuteurs la formation d'une commission mixte

d'historiens pour établir l'enchaînement des faits et leurs circonstances exactes, où l'on verrait avec une certaine surprise que l'idée d'une indemnisation des colons français massacrés (15 000) ou en fuite (15 000) est venue des Présidents haïtiens eux-mêmes, Pétion et Boyer. Aucune suite n'a été donnée pour le moment par la partie haïtienne à notre offre de travail en commun, sur une base scientifique. Quant à la voie diplomatique, à supposer qu'on veuille sortir du gesticulatoire, elle devrait logiquement conduire nos interlocuteurs vers la Cour internationale de Justice de La Haye, chargée de régler les litiges entre États. Libre au gouvernement du Président Aristide, s'il croit en sa cause, de saisir cette instance juridictionnelle. La France n'aurait aucune raison de douter de l'issue d'un tel arbitrage.

Le droit international ne résout pas tout. Et ce n'est pas parce qu'une question est très improprement posée qu'on ne puisse y déchiffrer, en deuxième analyse, un sentiment légitime d'injustice, ou l'expression biaisée d'une demande justifiée de reconnaissance. Pour n'importe quel patriote haïtien, cette vieille affaire suscite incontestablement un pincement au cœur. La France doit et peut le comprendre. En témoigne le fait qu'elle est le seul pays d'Europe qui a reconnu par une loi votée à l'unanimité (la loi Taubira du 21 mai 2001) que « la traite négrière transatlantique… et l'esclavage perpétrés à partir du XV^{e} siècle aux Amériques et aux Caraïbes constituent un crime contre l'humanité ». Tout en se refusant à ouvrir la boîte de Pandore des indemnisations (versées à partir de quand, par qui, à qui, et selon quels

critères ?), où les pays africains et arabes, vendeurs et acheteurs, auraient autant sinon plus à débourser que les Européens, elle a exprimé ses *regrets* à la Conférence mondiale contre la xénophobie et le racisme à Durban en septembre 2001. Rappelons enfin que depuis le retour du Président Aristide, la Communauté internationale a globalement alloué à Haïti près de

2 milliards d'euros, dont plus de deux cents millions d'euros d'aide française. Pour nous, le pays est en zone de solidarité prioritaire. La France qui a fait classer Haïti en 1990 parmi les pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) –privilège dont Saint-Domingue, coopté dans le mouvement, a bien mieux su tirer parti que son voisin–, dépense peut-être moins sur ce poste qu'au Togo et au Cameroun mais plus qu'au Mexique et au Brésil, dix fois plus peuplés.

Il doit être clair en tout cas que nous inscrivons nos propositions dans une logique de solidarité et non de remboursement. Au nom d'une obligation d'ordre moral et non d'un fantasmatique compte bancaire débiteur. On dira donc oui au devoir de mémoire, qui n'est pas repentance mais reconnaissance, et non au ressassement, car c'est le futur qu'il nous faut mettre en chantier. Dans un esprit d'alliance et sans fausse pudeur. En tournant le dos –comme le fait déjà notre coopération–, à la vieille relation d'assistanat, relation tronquée parce que sans réciprocité, et nocive parce que déresponsabilisante. Les Haïtiens sont en droit de ne pas considérer la Communauté internationale comme une source de dons illimités sans contreparties. Une collaboration loyale entre adultes

serait rendue impossible par ce qu'on pourrait appeler l'*incrimination victimaire*. Ce Janus dont les deux faces, la démissionnaire et la paranoïaque, n'en font finalement qu'une aboutit à tout attendre de l'étranger (le « que fait la Communauté internationale ? » de Port-au-Prince rappelant le « que fait la police ? » de chez nous), parce que « *sé Blan ki déside* » ; et à tout lui imputer aussi, parce que c'est la faute à l'autre si rien ne marche. Car c'est la même aliénation, fruit d'un passé amer ou défaut de confiance en soi, qui tantôt angélise et tantôt diabolise. Les Blancs débarquent ! On quémande un jour le Sauveur (le fameux coup de téléphone de Washington qui suffirait en un clin d'œil à faire partir le locataire du Palais National), et on dénonce le lendemain le Maléfique (« les Grands de ce monde ligués contre les pauvres d'Haïti »). L'Aile protectrice recherchée devenant, sitôt obtenue, l'Ombre asphyxiante, –c'est souvent le même. Il nous faudra beaucoup de franchise, de part et d'autre, pour faire échapper les uns (les « généreux donateurs » qui n'ont jamais eu les fers au pied), à la sympathie condescendante, et les autres, les héritiers toujours écorchés vifs de l'enfer négrier, au soupçon désobligeant. Il est difficile d'accéder à la « compréhension agissante » requise des allogènes de bonne volonté, juste-milieu entre l'ingérence et l'indifférence, quand ils ont lieu de craindre que reproche leur sera fait d'intervenir, comme de ne pas intervenir. De faire, et de ne pas faire. *Double-bind* inhibant, on en conviendra.

Agir pour Haïti suppose, pour des raisons tant éthiques que pratiques, d'agir *avec* et *par* des responsables haïtiens. Sans vouloir se substituer à eux. Et en partant de ce qui existe déjà sur place, en fait de talents, d'acquis et d'organismes, pour s'inscrire non dans les plis du périmé mais dans une certaine continuité historique, loin des mortels mirages de la table rase.

Saumâtre bilan…

Un excès de politesse condamnerait au sur-place : ne dissimulons pas l'impression de gâchis qu'inspirent les volumes d'énergie, de temps et d'argent déversés par le passé dans ce tonneau des Danaïdes, ce cimetière de projets (sans tombes ni stèles), cet éternel retour des grandes espérances, où chaque nouveau cycle efface le précédent. En Haïti, le taux d'échec des programmes de coopération est anormalement élevé. Et celui du désabusement aussi, chez les promoteurs. Faut-il rappeler le maigre bilan de la réforme éducative lancée à grands frais, en 1979, sous Jean-Claude Duvalier, pour revaloriser le créole (notamment), avec l'aide de la France et de l'Unesco ? La disparition de l'Institut Pédagogique National, héritier de l'ancienne Mission pédagogique française, où la France a engagé, au long des années 80, des millions de francs lourds, soixante-dix coopérants non-créolophones, et dont il ne reste que les murs ? Que des vingt centres de lecture et d'animation culturelles (les CLAC) mis en route avec notre aide, bien peu restent sur pied.

Ce n'est pas faute de bonne volonté. L'aide de la France est l'une des plus anciennes. Bien avant qu'Haïti ait eu accès, en 1972, aux guichets privilégiés de la Banque Interaméricaine de Développement ou de la Banque Mondiale, le pays bénéficiait d'une coopération éducative, étendue à partir de 1976 à d'autres secteurs tels que routes, marchés publics, système d'irrigation, adduction d'eau potable. Au cours des années 80, l'ouverture à Port-au-Prince d'un bureau de l'ex-Caisse de Coopération Française de Développement (CCFD) a permis de financer d'importants projets d'entreprises publiques dans les télécommunications (TELECO), la distribution d'énergie (EDH), les aéroports… L'ensemble des crédits de la CCFD a été restructuré en 1994, suite aux difficultés rencontrées par Haïti pour faire face à ses engagements extérieurs, après l'embargo imposé en réponse au coup d'état militaire de 1991. Et pourtant, de toute cette œuvre réalisée en partenariat avec la France ne surnage guère, dans l'opinion publique haïtienne, que la *Route de l'amitié*, cette route de 130 kilomètres réalisée dans les années 70 pour désenclaver la ville de Jacmel.

Force est de prendre acte, si l'on veut y parer, du désajustement des mentalités. Individualisme désorganisateur (quatre vingt partis politiques) ; dégagement de responsabilités nuisant à la continuité des projets, qui s'arrêtent parfois avec leur promoteur ; égoïsme invétéré de la classe dirigeante experte à faire passer ses intérêts personnels avant l'intérêt collectif ; captation de l'aide par les petits chefs locaux ; difficulté à déléguer ou partager le pouvoir : la Délégation Catholique pour la

Coopération, a fort bien recensé ces obstacles et ces non-dits, dont le plus douloureux reste la *fuite des cerveaux*. Exode de la province vers la capitale d'abord, car les bacheliers formés à la capitale ne reviennent pas dans leurs régions d'origine et préfèrent tenter leur chance à Port-au-Prince, où les entreprises sont plus nombreuses. Exode surtout des cadres compétents vers les pays du Nord, le Canada au premier chef, qui leur donne, mieux que nous, les facilités nécessaires (bourses, visas, billets). Une première vague d'émigration a eu lieu sous Duvalier ; le flux a repris aujourd'hui. On se demande parfois si nous n'aidons pas, via Haïti, au développement de l'Amérique du Nord. Mais comment reprocher à des hommes et des femmes bien éduqués de vouloir quitter un pays qui ne peut ou ne veut pas utiliser leurs compétences, en leur offrant un niveau et un cadre de vie décent ?

Conséquence : il n'a pas encore été possible, selon le mot du Président Aristide, de « passer de la misère infra humaine à la pauvreté digne ».

On ne peut s'empêcher à ce stade de croiser deux courbes de chiffres. D'un côté, le montant de l'aide européenne allouée à Haïti entre 1994 et 1999, soit 487 millions d'euros, dont à peu près un cinquième fourni par la France ; de l'autre, la chute du produit par habitant (PIB) au cours des années 90 (2,6 % par an –source BID). En 2002 celui-ci n'a toujours pas retrouvé son niveau de 1989. Six Haïtiens sur 10 sont aujourd'hui chômeurs.

La manne financière aurait-elle été insuffisante ? Non, puisque Haïti a longtemps figuré parmi les pays les plus aidés au monde par tête d'habitant. C'est donc qu'elle fut pour partie inopérante. Et nous avons notre part dans cette inefficience.

D'abord, par une assistance ambitieuse mais en accordéon. Elle a démarré en grande pompe dans les années 70 au moment de la « redécouverte » d'Haïti au titre de la francophonie. Après la mort de François Duvalier, en 1971, l'aide a hésité, face à la dictature persistante de son rejeton, avant de rebondir au moment de sa chute en 1986 pour retomber brutalement après le coup d'État nauséabond de 1991. Elle remontera à nouveau lors du retour d'Aristide en 1994 pour s'étioler avec la dérive du régime. Aucun projet ne peut résister à ce Yo-yo néfaste. Et souvent les dégâts causés par un arrêt brutal, un rapatriement précipité, laissent les choses pires qu'elles n'étaient, sans parler des esprits. Voilà qui milite pour une coopération au souffle long afin d'étaler au mieux l'effet de ces à-coups. Les projets les plus durables et les plus marquants sont apparus, à l'usage, comme ceux qui ont été à la fois les plus modestes et les plus souples : formation paysanne à Madian Salagnac (20 ans) –service de santé populaire, SOE-Cimade (20 ans). Ces projets ont survécu parce qu'ils se sont appuyés surtout sur des structures locales et parce qu'ils avaient été conçus pour durer par-delà toute crise éventuelle, en facilitant l'intégration de la culture paysanne dans la vie du pays tout entier.

Gardons-nous ensuite de *confondre la qualité de la relation avec le montant de l'aide*. Car si notre mandat, rappelons-le, porte sur la *relation globale*, à long terme, entre deux pays, pour définir *avec qui* nouer prioritairement cette relation d'égal à égal, –État, associations, églises, groupes d'intérêts, personnalités– il nous faut risquer un mot succinct sur l'histoire propre du partenaire.

Tout se passe comme si la relation d'Haïti avec l'extérieur, en l'occurrence avec l'Occident, était ainsi faite que toute action de celui-ci, toute tentative d'intervention fût-elle bienveillante, provoque une réaction instinctive de défense immunitaire.

Au cours du XX^e^ siècle, les Etats-Unis sont les premiers à en avoir fait l'expérience à la suite de leur tentative d'occupation-colonisation d'Haïti dans les années 1915-1934. Avant de se retirer sans gloire de ce pays frondeur et récalcitrant. Leur intervention violente déclencha un réflexe de rejet larvé de tous leurs efforts de « modernisation » (selon leur propre modèle) dans les secteurs de la santé publique, de l'éducation ou de l'équipement routier. Pour ce qui est de l'État, ils avaient supprimé une première fois l'armée haïtienne avec la suite que l'on connaît. Même les immenses plantations qu'ils avaient tenté de restaurer, à la suite de confiscations brutales, sont retombées très vite à l'abandon. Un siècle plus tôt, le même processus d'abandon s'était déjà déclenché face au système colonial de la plantation et de la transformation du sucre hérité du XVIII. Le démantèlement systématique était pratiquement achevé dans l'Haïti adolescent de 1840.

Ce rapprochement inévitable nous ramène à cette période-clé de l'indépendance qui a marqué profondément tout « l'être haïtien ». Haïti n'a pas été en mesure alors de faire son deuil de l'esclavage, comme on le fait d'une grande douleur. Le passage d'éponge avec Charles X en 1825 n'a rien résolu, puisqu'il confirmait en un sens le système esclavagiste (que la France avait délibérément re-choisi en 1802) en appliquant collectivement à Haïti la mesure traditionnelle de l'affranchissement individuel que le Code Noir prévoyait pour les individus. Ce geste, pourtant inévitable, a été à ce point douloureux pour l'ancienne métropole (traumatisée entre autre par le sauvage massacre des derniers habitants français par Dessalines) qu'elle a mis plus de vingt ans à s'y résoudre en reléguant pendant ce temps cette souveraineté incongrue dans un *no man's land* international.

Si, du côté de la France, rien n'a été clair vis-à-vis de son ancienne possession, pour Haïti, l'esclavage et ses séquelles ont continué de peser lourdement. L'indépendance, en soi, ne suffit pas à créer une nation. En effet, la classe privilégiée des Créoles, ceux qui étaient nés dans la colonie de Saint-Domingue, s'est alors appropriée, tel quel, l'ancien État colonial et, passant du statut de dominé à celui de dominant, n'a eu de cesse d'asservir la grande majorité constituée de tous ces autres Haïtiens qui, eux, étaient nés en Afrique. Cet éclatement en deux, *bossales* et *créoles*, a survécu à la société servile et va se maintenir pendant deux siècles en sorte que le facteur culturel a obéré le facteur national.

En Haïti, plus que partout ailleurs, *l'État a précédé la nation*, –et sous sa forme la plus brute, le pouvoir des armes issu des luttes d'indépendance. Or cet État côtier, militarisé, chamarré et occidentalisé, prenant la place encore chaude du Maître blanc, a instauré de tels rapports d'exploitation et d'exclusion avec la masse rurale « africaine » de l'intérieur (« le pays en dehors », pour reprendre la formule de Gérard Barthélémy), qu'au lieu d'accompagner le développement matériel et mental de la nation, il l'a *systématiquement contré*. Avec le catholicisme contre le vaudou, le français contre le créole, le Code napoléon contre le droit coutumier, l'armée contre le peuple, etc. L'État parasitaire et prédateur extorque à la paysannerie les surplus qui lui sont nécessaires, pendant que les grandes familles de l'import-export investissent autant et plus à l'extérieur qu'à l'intérieur. Pas d'accumulation de capital. Pas de construction administrative. Pas de services publics. « Marronnage » et comportement de fuite généralisés.

En durcissant le trait : Haïti fut hier, jusqu'à Duvalier inclus, un *État sans nation*. Ce qui émerge aujourd'hui de *nation* reste une société *sans État* où, si les politiques prolifèrent, les hommes d'État sont rares et où, après la dissolution de l'Armée, la seule structure organisée couvrant l'ensemble du territoire, reste, malgré leurs divisions internes, celle des églises, catholique et, dans une moindre mesure, protestantes. Une police qu'on s'évertue à transformer en milice, une Justice inféodée ou en fuite, des Universités agressées, des administrations en déliquescence, un budget public inférieur à celui de l'hôpital de Boston, une vision clanique

de l'intérêt général. Incompétence mégalomaniaque, logorrhée, corruption, impunité, intimidation, ne revenons pas sur des extravagances romanesques bien connues dans la région, que les interventions mi-impériales mi-humanitaires ne font parfois qu'aggraver, au bout du compte. Pensons aux résultats navrants de l'opération « Restore Democracy » conduite par l'administration Clinton en 1994 sous le drapeau des Nations Unies : cette invasion militaire, libératrice au départ, n'aura finalement restauré, en fait de démocratie, qu'un foutoir anarco-autoritaire (soit les inconvénients de la dictature sans les avantages).

L'historique des relations franco-haïtiennes montre que la France a d'abord fait alliance, au XIX^e^ siècle, avec l'État créole, –et comment faire autrement, puisqu'il était en place ?–, en contournant et en ignorant la population paysanne de souche africaine. Après la Deuxième guerre mondiale, elle a su découvrir et apprécier la culture populaire africaine, à travers le thème de la négritude (Césaire et Senghor) et un intérêt nouveau pour le vaudou (Alfred Métraux). Dans la dernière période, allant sur le terrain, elle s'est attachée à reconnaître et valoriser la culture traditionnelle du petit paysannat, quitte à contourner parfois les administrations publiques.

Ne serait-il pas temps de tenir fermement les deux bouts de la chaîne ?

Une nouvelle donne ?

Le *fait nouveau* en Haïti, qui autorise l'espoir d'un jeu plus ouvert, c'est *l'émergence en pointillé d'une conscience nationale* (et non nationaliste ou « noiriste »), à travers une opposition civile encore orpheline de leadership mais qui se dit prête à assumer ses droits et devoirs civiques, —émergence dont le récent mouvement dit des « 184 » (fédérant 184 organisations et plus, représentant des milieux sociaux très divers) est le signe le plus notoire, au plan politique. Comme l'est le maintien (disons plutôt : la survie) d'organes d'information ou d'opinion indépendants, radios et journaux, au plan médiatique. Ou, au plan économique, l'essor de Chambres de commerce plus soucieuses qu'auparavant de l'intérêt collectif, et sans œillères. L'échouage des espérances messianiques placées dans « le petit prêtre des bidonvilles » a jeté le discrédit sur le *raccourci*

populiste, en dissipant le mirage d'une solution rapide apportée à des problèmes de longue durée par la grâce rédemptrice d'un Messie. Il est devenu clair pour la plupart, le point d'interrogation des bidonvilles mis à part, que le court-circuitage expéditif des médiations civiles et institutionnelles par une personnalité charismatique, fût-il mené au nom des humiliés et offensés, est la négation de tout contrat social. Pauvreté, insécurité, impunité : l'expédient aggrave les maux qu'il était censé soigner.

C'est à la *consolidation* concomitante d'une *nation solidaire* et d'un *État de droit fiable* que la coopération française (en concertation avec la canadienne, l'américaine et l'européenne), devrait pouvoir contribuer. Tel est le fil directeur des propositions formulées en conclusion. Les projets, même locaux, que nous avons retenus, ont tous valeur de structuration nationale.

À quoi bon construire des routes avec l'aide de la BID ou de l'UE s'il n'y a pas un service de Ponts et Chaussées digne de ce nom et un fonds d'entretien routier prévu au budget ? À quoi bon planifier des élections, avec l'OEA, s'il n'y a pas de registre électoral, faute d'un véritable état civil ? À quoi bon promouvoir une École de la magistrature, avec un Ministère de la Justice partisan ? À quoi bon, en sens contraire, abonder le budget de l'État si la bourgeoisie d'affaires ne songe qu'à échapper à l'impôt, s'il n'y a pas d'impôts locaux, et si l'administration fiscale fonctionne à la tête du client ? Et comment la BID peut-elle signer des accords de prêts s'il n'y a plus de Parlement pour les autoriser (comme la Constitution l'exige) ? La société civile a appris qu'elle ne peut atteindre ses objectifs (éduquer, produire, soigner, faire des affaires, etc.) avec un État clientélaire et paternaliste ; et les politiques savent qu'il n'y aura pas d'État re-distributeur à défaut d'organisations civiques responsables. Comme cela a été fait d'une façon exemplaire pour la distribution organisée d'eau potable dans certains bidonvilles (300 000 bénéficiaires), nous pourrions appuyer le besoin d'État qu'on ressent au fond des ravines, lorsque démonstration est faite

de sa nécessité, et fortifier l'État dans son rôle de garant des services publics, répondant aux exigences de la survie sur le terrain (irrigation, électricité, voies de communication). Tels seraient le crible et la méthode.

Il ne s'agirait donc plus de répondre au coup par coup à telle ou telle opportunité ; ni de dresser catalogue des champs d'intervention en friche, pour tenter de les couvrir tous, en plantant son petit fanion ici et là.

Seraient retenus, encore plus nettement que par le passé, les programmes susceptibles d'aider à la naissance d'un partenaire institutionnel représentant l'ensemble des couches sociales, à travers des projets, si possible transversaux et non-sectoriels, que la population puisse s'approprier.

Ne nous leurrons pas. Rétablir l'équilibre État/société pour accélérer la construction d'une nation oblige à sortir du cadre « urgentiste » des bienfaisances rhapsodiques et dispersées (en réponse, par exemple, à des appels éclairs des Nations Unies). Le « besoin urgent » ne devrait plus faire loi. Cela oblige, plus radicalement encore, à ne pas transformer en norme permanente un pis-aller conjoncturel : l'exclusivité accordée par les bailleurs de fonds en contre-coup des rétorsions économiques, aux ONG internationales.

Ce qui pose le problème des « sanctions », et au-delà, de la conditionnalité politique de l'aide économique.

Pas plus que la bonne littérature, le bon développement n'est affaire de bons sentiments. C'est avec les meilleures intentions que la Communauté internationale, lasse des impérities officielles, a supprimé une partie de l'aide globale en consacrant le reliquat au secteur non-gouvernemental, en vue d'« actions directes au profit de la population ». Les ONG ont ainsi pu remédier aux défaillances des institutions –autant dans la défense des droits de l'homme que dans la santé et la coopération technique, et on ne saurait assez leur rendre hommage. D'admirables associations médicales, agronomes, religieuses, culturelles, ont pu voir le jour, soulageant bien des misères et ressuscitant bien des espoirs (N.C.H.R., Centre œcuménique pour les Droits de l'Homme, Justice et Paix, Carli, etc.).

Cela dit, on peut s'interroger sur la portée à long terme de cette orthodoxie déjà ancienne –fruit d'une assez commune confluence de sensibilités qu'un historien des idées un peu leste s'amuserait à décrire ainsi : la vulgate anti-totalitaire (l'État méchant contre la bonne société civile) se joignant, sur fond d'optimisme républicain (le tissu associatif), à l'écolo-sympa (petites structures, contre-pouvoirs locaux, initiatives citoyennes) pour se jeter *in fine* dans le grand fleuve de la « mondialisation libérale ». Le Congrès des Etats-Unis a décidé en 1981 que l'APD devait éviter les organismes d'État, peu efficaces, et passer par les organisations bénévoles et de bienfaisance. Celles-ci, de fait, semblent recueillir depuis la moitié des fonds en provenance de Washington. Haïti, dit-on, est un enfer. C'est aussi le paradis des ONG (la plus forte densité au km^2 du

monde, disent certains). Il n'y a pas de corrélation entre ces deux constats, mais comment se cacher les effets pervers de l'hypertrophie ? Transformées en pourvoyeuses de services et d'emploi quasi uniques, vecteurs de promotion sociale, le danger est que les grandes agences internationales, généreusement dotées par l'extérieur, n'en viennent à aspirer les meilleurs cadres du pays, avec des niveaux de revenus supérieurs à ceux du secteur privé, sans parler de la fonction publique. Pointent alors, en contre bas des développeurs de métier, une mentalité d'assisté, de nouvelles bureaucraties, et du favoritisme inégalitaire. Les phalanges d'experts et consultants internationaux construisent un petit État pendant que l'État national est progressivement réduit au rôle d'agence ou d'ONG, moins bien pourvu financièrement. L'essor des missions, lobbies et bureaux d'études rétrécit la vie locale à la recherche peu civique du pouvoir pour le pouvoir. (On serait parfois tenté de demander à des élites sur-politisées de guérir de la politique, en croyant un peu plus en leurs capacités d'entreprendre et un peu moins en leurs capacités présidentielles).

Partant d'un rapport d'observateurs de l'OEA sur des malversations électorales, l'Union européenne applique depuis janvier 2001 les sanctions dérivant de l'article 96, paragraphe II, point c de l'Accord de Cotonou, baptisées « mesures appropriées ». Il impose d'interrompre, après un délai de négociation, ou de bienséance, l'aide directe aux institutions gouvernementales d'une partie lorsqu'elle « a manqué à une obligation découlant du respect des Droits de l'Homme,

des principes démocratiques et de l'État de droit ». Mais l'aide humanitaire indirecte continue, « précisément pour éviter que la population ne soit pénalisée par le recours à ces sanctions ». Notre bonne conscience est donc sauve. Et la fierté. Ainsi l'Union se convainc-t-elle, bien aventureusement, 1/ de jouer un rôle politique de pointe aux marches de l'Occident, 2/ d'y accélérer le retour à la démocratie, 3/ de pallier les besoins du citoyen lambda et, 4/ d'affirmer aux yeux de tous sa cohésion et sa fermeté sur les principes. C'est ainsi que la France, soucieuse, comme ses partenaires, de ne rien faire qui puisse valoriser politiquement un pouvoir aux actes répréhensibles a été conduite à « suspendre » maints projets de coopération déjà approuvés, tel un programme d'appui aux organisations professionnelles agricoles, « suite à la détérioration de la situation politique ». Par rapport à quelle décennie jugée satisfaisante ? On aimerait savoir quand, depuis 1804, et en dehors de la courte période 1994-1996, la situation politique haïtienne a répondu à nos critères de normalité.

La stérilité, dans le cas haïtien, des punitions économiques pour manquements politiques n'est plus à démontrer : vide constitutionnel, forfaits en hausse, misère accrue des « secourus », enrichissement illicite mais accéléré des « punis ». Le but des sanctions s'éloigne avec les marcheurs[2]. C'est le constat que faisaient déjà les ONG européennes les

[2] Voir, à titre d'illustration, le rapport commandé au GRET (Groupe de recherches et d'échanges technologiques), par le Ministère de la Coopération en juin 1996, par Gérard Barthélémy, Jacques Compagnon et Christian Oquet, intitulé *Évaluation sur les conséquences de la suspension de la coopération en Haïti*.

plus lucides en s'adressant aux ministres européens des Affaires étrangères (lettre collective du 12 avril 2002), pour s'étonner de ces mesures « hâtives » et « inappropriées » : « Les signataires souhaitent à cette occasion rappeler que l'embargo aveugle qui avait été décrété suite au coup d'État de septembre 1991, a eu des effets catastrophiques sur la société haïtienne en plongeant la majorité de la population, y compris la classe moyenne, dans une situation de vulnérabilité extrême et a induit l'intolérable installation d'un système généralisé d'économie illégale dans le pays, et globalement contribué à l'affaiblissement des valeurs et aspirations démocratiques dans ce pays »[3].

Le projet sanitaire ou d'irrigation qu'on suspend en un mois, il faudra deux ans pour le reprendre. À côté d'effets neutres et parfois positifs (dégraissage du superflu et substitution d'acteurs locaux aux développeurs), les effets pervers des sanctions l'emportent. Car il y a complémentarité entre autonomies locales et cadrages administratifs. Sans coordination, augmentent les risques de double emploi, gaspillage, incohérence des initiatives extérieures. Pour la santé, en particulier, il y a

[3] Liste des signataires : AFVP (association française des Volontaires du Progrès) ; Aide médicale internationale ; Aide odontologique internationale ; CCFD (Comité catholique pour la Faim et pour le Développement) ; CEIPAL (Centre d'Études internationales Paysannes et d'Actions locales) ; Collectif Haïti de France ; DCC (Délégation catholique pour la Coopération) ; Frères des Hommes ; GREF (Groupement des Retraités éducateurs sans frontières) ; Initiative développement ; IRCOD Alsace ; Secours catholique ; Solidarité laïque ; SOS Enfants ; UCJG-YMCA (union chrétienne des Jeunes Gens).

unanimité dans le diagnostic : une concertation avec les ministères techniques est indispensable[4].

Quelle bonne gouvernance espérer d'un État en guenilles ? La stratégie consistant à vider les caisses pour éviter le détournement de fonds, comme si la faiblesse des salaires n'entretenait pas corruption, absentéisme et gabegie, passe outre les acquis de l'expérience. On sait qu'il existe « une relation directe, statistiquement significative, entre le revenu par habitant et le niveau des droits et libertés politiques » ; et la démocratie a d'autant moins de chances de persister que le niveau de développement d'un pays est faible. Entretenir de facto les facteurs d'arriération pour dénoncer ensuite l'absence d'État de droit apparaît solidaire d'une arrogance paternaliste et naïve, la liberté en parachute, selon laquelle élections un jour = démocratie toujours… Peut-il y avoir démocratie là où il n'y a pas de nation ? Et peut-il y avoir nation là où subsiste un *patchwork* de terroirs, fait pour secréter au-dedans la pauvreté, l'égoïsme et l'inconscience civique, où il faut 5 heures, sur un itinéraire central, pour faire 120 kilomètres ? Quand un pays, dont 60 % de la

[4] Que ce soit M. Paul Farmer ou M. Champetier de Ribes, chef de projet santé de la coopération française de Port-au-Prince (2002-2003) : « La redistribution de l'aide auprès de la société civile, écrit ce dernier, décidée par la communauté internationale, ne peut se faire qu'avec un renforcement institutionnel, positionnant le ministère de la Santé publique et de la population dans son rôle normatif, de contrôle et de coordination. Le groupe des partenaires en santé l'a bien compris et travaille de plus en plus en concertation et en partenariat étroit avec le ministère, aidant ce dernier à mettre en place ses outils stratégiques nécessaires à une bonne gestion du système de santé… Une bonne coordination stratégique et technique des partenaires en santé est une nécessité pour améliorer

population vit en zone rurale, ne couvre plus lui-même la moitié de ses besoins alimentaires (le reste étant importé ou donné) ? Quand un pays, où 8 citoyens sur 10, analphabètes, vivant sous le seuil de pauvreté (dont 6 en état de pauvreté absolue), voit son PNB baisser d'un quart en dix ans ? Y avait-il en Europe une saine économie de marché, de transparentes élections au suffrage universel quand telles étaient nos conditions d'existence ? *Les infrastructures de la démocratie*, ce sont les routes, les écoles et l'électricité, les marchés, le système d'irrigation, l'adduction d'eau potable. Ces réseaux techniques requièrent un temps long ; les alternances politiques relèvent du temps court. Mettre une construction fondamentale, où il n'y a pas un mois à perdre (tant sont longues les procédures de mise en œuvre), à la merci de turbulences chroniques, peut répondre aux souhaits fort compréhensibles d'une opposition civile pressée d'accélérer la chute, ou l'asphyxie, d'un tyranneau quelconque. Mais n'est-ce pas rabattre un calendrier long, d'échelle historique, sur le calendrier court, bien éphémère, des valses de pouvoir ou même des mandats onusiens ? Et jouer finalement contre son camp ? Pour ne pas donner, dans le troisième pays le plus pauvre du monde, à un galonné à gages ou un illuminé verbomoteur (cas de figure parmi d'autres) le plaisir d'inaugurer une route asphaltée devant les photographes, –mince avantage–, la Communauté internationale interdira donc aux paysans d'aller vendre leurs mangues ou leur café au bourg, aux autobus de circuler, aux enfants d'aller à l'école, aux malades

l'efficacité de l'aide dans ce secteur ». Rapport d'activités, janvier-décembre 2002.

d'accéder aux services de santé et aux vaccins (59 % de la population se trouve à 15 kilomètres, deux heures sur une piste d'un centre de soins). Quand il y aura des routes durablement carrossables (avec des appels d'offres auprès des constructeurs sachant distinguer entre le moins et le mieux-disant), gageons qu'il sera plus facile d'avoir des partis politiques structurés et d'authentiques campagnes électorales. Papa Doc et consorts se sont bien gardés d'améliorer les voies de communication intérieures.

C'est tout à fait à tort que le régime haïtien actuel, qui peut commercer avec qui il veut, emploie le terme d'*embargo* pour qualifier une simple suspension des aides publiques. Il procède par analogie avec l'embargo économique et financier de 1991, au reste approuvé par les partisans du Président en exil. Ce dernier n'a pas démantelé un pouvoir militaire qui ne s'est finalement rendu qu'à une force militaire supérieure (l'embargo peut se justifier comme une étape dans une escalade militaire). Les deux degrés de la rétorsion évoqués par la Charte de l'ONU (article 41) ne sont pas à confondre. Il n'en demeure pas moins que leur mise en œuvre inconsidérée a maintes fois suscité un réflexe obsidional, accru le niveau d'exactions, et affaibli les capacités de riposte populaire. Au reste, la Communauté internationale ne peut pas traiter une quasi-économie de subsistance, dépendante de l'aide extérieure, comme Haïti, sur le modèle de l'Afrique du Sud de l'apartheid, économie puissante parfaitement inscrite dans le capitalisme libéral (embargo relativement efficace, une fois n'est pas coutume, parce qu'appliqué à des homologues du même bord). En général, ce sont les classes les plus

défavorisées qui en pâtissent le plus. Il ne s'agirait nullement pour l'UE de donner un quelconque blanc-seing à de lamentables dictatures ni de renoncer à son droit de regard sur l'utilisation des fonds du contribuable. Il s'agit pour elle de choisir, au cas par cas, la voie la plus adaptée à un développement durable des libertés, sans se reposer sur un mécanisme aux termes flous, d'application discrétionnaire (voir l'Afrique) et aux effets trop souvent contre-productifs. Si l'on veut peser sur les dirigeants pour les inviter à changer d'attitude, ne pourrait-on penser à des ripostes proprement politiques, à la fois réalistes et imaginatives, qui ne lèsent pas les victimes mais les auteurs : suspension des visites officielles, salle vide dans les enceintes multilatérales, gel des avoirs personnels des dirigeants à l'extérieur, mandat renforcé pour l'expert indépendant de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, et toutes autres mesures à adopter au coup par coup, mais coup pour coup ?

Pistes pour un décollage (économique)

Ne nous payons pas de mots. Le départ du Président Aristide ne rendra pas du jour au lendemain le pays plus prospère, ni plus productif. Le futur politique des Haïtiens dépendra avant tout du progrès économique, et des Haïtiens eux-mêmes.

Situation actuelle du pays

Le pays est ruiné. Le PIB décroît d'année en année (même si les experts ne prennent pas en compte le produit du trafic des stupéfiants). 70 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. La gourde se déprécie de plus en plus et l'inflation dépasse 40 % en 2003. La dette publique atteint des niveaux qui font craindre une banqueroute de l'Etat, alors que, par le passé, le pays avait toujours honoré sa signature. Plus d'autosuffisance alimentaire et les exportations ne couvrent que 30 % environ des importations. L'économie du pays fonctionne encore grâce aux dons, à l'assistance des nombreuses ONG et aux transferts de la Diaspora qui, à eux seuls, représentent 18 % du P.I.B..

L'endettement d'Haïti, à la fin de l'an 2000, s'élevait à 35 % de son PIB et le service de la dette absorbait 8 % du produit des exportations. Une telle situation est supportable aussi longtemps qu'il n'y a pas aggravation, comme c'est le cas. La mauvaise utilisation des fonds publics peut expliquer cette évolution. Elle est la cause des impayés de l'État vis-à-vis des bailleurs de fonds.

Les causes de cette situation

La situation économique est tout à la fois une conséquence et une cause de l'impéritie des gouvernements, plus particulièrement au cours des 50 dernières années. Et cette situation est aussi la cause de la persistance de gouvernements satrapesques ou prédateurs.

En vertu de la conditionnalité politique de l'aide et du non-respect des engagements financiers d'un gouvernement qui préfère investir dans le « maintien de l'ordre » ou des dépenses de prestige, le pays est privé des ressources extérieures sur lesquelles il avait toujours compté dans le passé.

La Banque mondiale qui, en 1996, était engagée à hauteur de 293, 6 millions USD, a suspendu ses paiements en 2001 suite à une accumulation d'arriérés de paiement. La Banque interaméricaine du développement vient de reprendre ses paiements après que le gouvernement haïtien a réglé ses arriérés, mais la situation risque de nouveau d'être bloquée du fait de l'absence d'un Parlement régulièrement élu et dont la présence est, aux termes de la Constitution, nécessaire pour l'approbation des contrats de prêt.

Pendant la période 1989-1994, plus de 74 % des exportations haïtiennes étaient dirigées vers les Etats-Unis d'Amérique et 60 % des importations provenaient de ce pays. Même si pour les importations, le volume commence à diminuer au profit de certains autres pays de la Caraïbe, en particulier la République Dominicaine (6,8, % des importations en 2003), il est indéniable que les Etats-Unis resteront pendant longtemps le plus grand partenaire commercial d'Haïti. La place de la France, comparativement à d'autres, n'a pas toujours été négligeable (deuxième partenaire jusqu'en 1994 après les Etats-Unis), sans contrebalancer l'attrait grandissant du marché américain.

Le nombre d'entreprises françaises établies en Haïti régresse. Avec la fermeture du Club Med, seulement deux entreprises sont directement présentes : TOTAL et Air France, bien que cette dernière ait supprimé le vol direct reliant Port-au-Prince à Paris et réduit l'importance de sa représentation. D'autres entreprises se font représenter par des agents, personnes physiques ou entreprises haïtiennes, et se contentent le plus souvent de participer aux adjudications de marchés publics.

La transformation qui s'est opérée dans la structure des exportations haïtiennes pourrait être à l'origine de la baisse de la part relative des exportations vers la France. Les produits agricoles sont exportés à près de 90 % en Europe, notamment en Italie (qui recevait 4,52 % des exportations totales vers les pays de l'OCDE en 1994, 1,82 % en 2001) et en France (7,88 % en 1994 et 1,62 % en 2001). Or, la part du café qui représente la principale exportation agricole d'Haïti n'a cessé de diminuer depuis 1987. La baisse de la productivité agricole suscite de plus en plus d'inquiétude chez les exportateurs.

Avec les fluctuations des cours mondiaux, les problèmes d'infrastructure (absence de canaux d'irrigation, de courant électrique), le non-renouvellement des plantations, l'utilisation de méthodes archaïques de culture, la rareté et le coût élevé des intrants agricoles, la concurrence déloyale de la part des importations entrées en contrebande, le pays n'arrive pas jusqu'à présent à bénéficier des avantages que lui confèrent les accords bilatéraux et multilatéraux, comme l'accord de Cotonou.

Comment sortir de l'impasse ?

De nombreuses actions, coordonnées, sont nécessaires, mais toutes ont un coût et c'est à cet aspect économique et financier qu'il faut d'abord s'attacher.

Une priorité consiste à promouvoir l'économie du monde rural qui intéresse les deux tiers de la population. Il faut la sortir de son isolement, de sa misère et de son ignorance et, pour ce faire, contribuer au financement de projets ayant pour caractéristiques : le respect des modes de vie et de la petite propriété privée ; la défense de l'environnement ; l'accroissement de la production agricole et sa valorisation ; l'accès à l'instruction, à la formation professionnelle et à la santé ; la participation à la gestion démocratique locale

Il faut également développer l'économie des villes surchargée de chômeurs provenant d'un exode rural causé par la misère. À cet effet, nos propositions ont pour objectif d'aider les Haïtiens à investir dans des activités industrielles ou commerciales rentables et pourvoyeuses d'emplois. En effet, l'épargne est trop souvent placée à l'extérieur du pays ou utilisée dans les secteurs de la consommation ou des résidences de luxe. Ainsi, en 2002, le secteur industriel et le secteur agricole ne bénéficiaient respectivement que de 7.2 % et 0.1 % du total de l'encours des prêts bancaires, alors que c'est sur ces deux secteurs seulement qu'on peut fonder une relance économique interne du pays.

Rien ne sera cependant possible, pour des raisons statutaires, tant que la question des impayés dus à l'Agence Française de développement

n'est pas réglée, notamment sa réinstallation à Port-au-Prince avec des marges d'action suffisantes. Cette question suppose soit que l'État haïtien s'acquitte de ses obligations envers notre Agence, comme il l'a fait récemment avec la BID, ce qui est peu probable, soit que le Gouvernement français en prenne la décision.

À l'heure actuelle, l'AFD limite son action en Haïti, à des projets de faible montant et hors État. Principalement, deux projets de lutte contre le sida « Centres Gheskio » et « Zanmi la Santé ». Plus récemment, le conseil de surveillance de l'AFD a autorisé l'octroi d'une garantie ARIZ (Pays de la Zone Prioritaire) d'un montant de 750 000 euros à l'institution regroupant les acteurs du secteur de micro finance l'ACME (Association pour la Coopération avec la Micro-Entreprise) afin de lui permettre de lever auprès d'une banque haïtienne des ressources en monnaie locale et ainsi d'étendre la portée de son action en faveur des « petits privés ».

Avec la reprise des soutiens financiers de l'Union Européenne, les actions proposées portant sur l'éducation, l'état civil, la justice, la police, etc. et qui toutes ont pour objectif l'émergence d'une Nation, soutien d'un État de Droit, seraient plus aisées.

L'amélioration des infrastructures physiques est une condition indispensable pour la croissance des activités commerciales. Les problèmes rencontrés au niveau du transport maritime et aérien sont tributaires des infrastructures portuaires défaillantes ou très coûteuses. La mauvaise gestion des ports haïtiens augmente considérablement les coûts

des frais portuaires, rendant ainsi plus élevée la valeur des intrants et des produits de consommation importés. Cet état de fait affecte sensiblement la compétitivité des entreprises d'import/export qui n'arrivent donc pas à rivaliser avec des entreprises de même nature opérant dans d'autres pays comme la Jamaïque, la République Dominicaine le Venezuela ou le Panama.

Nous semble en tout cas indispensable, en tout premier lieu, la réhabilitation du réseau routier. En cette matière, tout est à faire. Ce réseau se répartit en 608 km de routes revêtues et 2 594 km de routes non revêtues. Les axes desservis par des routes nationales sont au nombre de trois. L'état du réseau est très variable, allant de « bon » à mauvais (33 %) et « très mauvais » (46 %). L'état « bon » correspond en général à des sections de voies construites ou réhabilitées récemment. Les sections classées « mauvais » ou « très mauvais » praticables par des véhicules tout terrain, sont souvent impraticables par temps de pluie. Seuls 5 % du réseau relèvent actuellement de l'état « bon » (voir recommandation n° 17).

École et culture, main dans la main

Il n'appartient pas à la France de plaquer ses modèles indigènes sur une réalité rebelle, ni de s'immiscer dans le choix souverain des orientations éducatives ou la rédaction des programmes. Encore moins à travers des projets pédagogiques surdimensionnés, superstructures sans fondations, et, qui, sur le long terme, s'avèrent non-viables, notamment en raison du hiatus entre le traitement de nos fonctionnaires ou coopérants et celui des personnels haïtiens ou des recrutés locaux (source de malaise et bientôt de friction). Du moins faut-il rappeler que l'Éducation constitue le domaine où notre pays est le plus attendu. C'est aussi celui qui porte l'espoir de chaque famille haïtienne (les dépenses des familles consacrées à cette rubrique représentant 12 % du PIB) : la planche de salut par excellence. Les plus humbles se saignent à blanc pour envoyer leurs petits à l'école, et pour chaque dollar que l'État investit, les familles en mettent trois ou quatre. L'État, même s'il ne prend en charge que 11 % des écoles tandis que 89 % des établissements du secondaire appartiennent au secteur privé, consacre 12 % de son faible budget à l'Éducation, qui est par tradition (française, si l'on peut dire), avec la politique, l'enjeu de toutes les passions et controverses.

Étrange pays où le plus fin lettré jouxte l'analphabète, comme la citation latine, le pidgin américain. Saisissant contraste, entre la culture souvent aristocratique d'une classe cosmopolite, où l'on a souvent deux passeports, et le sombre abandon des mornes et des baraques. Il nous

rappelle cette vérité que « la démocratie des élites », où que ce soit, peut se passer de toute promotion populaire. L'analphabétisme (officiellement 70 % de la population) est, pour partie, une fatalité matérielle et budgétaire, et il est vrai qu'éduquer un enfant haïtien coûte plus cher qu'éduquer un enfant français, puisqu'il faut à la fois le transporter loin de chez lui (souvent des heures aller-retour à pied), le nourrir sur place (un repas par jour), voire le soigner. Qui dit école doit donc dire route, cantine et médicaments. L'illettrisme programmé peut aussi relever d'une stratégie plus ou moins consciente. Même si un certain nombre de partenaires étrangers (Africains, Maghrébins, Québécois, Belges, etc.) pourraient dans l'idéal la rendre plus facile, et en particulier, côté Français, les nouveaux « volontaires de la solidarité internationale », une campagne d'alphabétisation à grande échelle, comme en ont mené en leur temps Mexique (60 % d'illettrés en 1917) et Cuba (30 % en 1958), exige une mobilisation d'envergure, comme en 1986, avec la Mission Alpha entamée par l'Église, et malheureusement interrompue par la hiérarchie. Il n'y a pas de nation sans une alphabétisation en profondeur, et il n'y a pas d'alphabétisation, à ce degré de dénuement et d'abandon, sans quelque chose comme une révolution. Pour l'heure, l'instituteur haïtien, pareil au « hussard noir » de nos légendes, écope d'un rôle politique de médiateur, entre la section locale et d'improbables administrations centrales. Il lui arrive d'hériter des mandats du curé et du capitaine. C'est précisément parce qu'ils sont, comme le médecin et le juge, les pionniers du progrès, que le recrutement et la formation des maîtres est une question cruciale. Le niveau actuel des rémunérations ne

facilite pas hélas la solution (elles devraient être décuplées, soutiennent certains, pour attirer les meilleurs).

Là, en revanche, où le Français doit se défaire de ses souvenirs républicains, c'est devant la floraison d'établissements privés (75 % de l'offre éducative) entraînée par la dégradation du système public, assemblage bariolé d'universités, d'écoles et d'instituts hétéroclites. Cette disparate, qui a pris dernièrement des allures de bazar à l'encan et sans contrôle étatique aucun (n'importe qui, à défaut d'inspecteur, pouvant, pour se faire un peu de sous, ouvrir dans un bidonville une école « Simone de Beauvoir » ou « Michel de Montaigne ») ne saurait cacher le rôle primordial qu'ont joué, depuis le Concordat de 1860, les congrégations religieuses d'origine française (et bretonne) dans la transmission de la langue et de la connaissance : spiritains, salésiens, frères et sœurs de Saint-Jacques, Sainte Rose de Lima et Saint Louis de Gonzague. Quoique vieillissantes et amaigries, il serait dommageable pour la France, au nom d'on ne sait quelle pruderie laïque et au vu de nos astreintes propres (salaire, statut, carrière de nos expatriés), de ne pas aider, matériellement s'il le faut, ces communautés de bénévoles au dévouement rare. Si en Haïti de nombreux intellectuels ou politiques sont d'anciens séminaristes, surtout quand ils sont « d'opinions avancées », c'est à cette présence séculaire que nous le devons.

Nous n'avons pas à prendre officiellement partie, semble-t-il, dans les disputes acrimonieuses qui se déroulent depuis un siècle sur le choix de

la langue d'enseignement, question toujours épineuse. Comme le souligne, Léon François Hoffmann, spécialiste de la culture haïtienne (Princeton, USA) : « Il est évident que le même cursus ne saurait être appliqué aux enfants plus ou moins francophones de l'aristocratie et des classes moyennes urbaines et à ceux, uniquement créolophones, des paysans et du lumpenprolétariat. L'idéal reste que les enfants, des écoles publiques et privées, dominent en fin d'études les deux langues officielles de la République ». Il est clair en tout cas que le français n'a pas d'avenir sans, et encore moins contre, le créole, qui est la langue de la vie quotidienne, parlée par toute la population. Le bilinguisme a été adopté par la Constitution de 1987, largement ratifié par le peuple, en gage de dignité personnelle ; et le français ne saurait jouer un rôle fédérateur entre dialectes régionaux, comme ce fut le cas en France depuis la Révolution, car l'unité nationale, en Haïti, est scellée dans et par cette langue originale, qu'on ne saurait réduire à un patois et un dialecte. Mais le créole ne peut donner accès aux relations internationales, aux données de la connaissance universelle ni à la culture de l'État de droit. C'est pourquoi, si l'éducation en Haïti veut être autre chose qu'un apprentissage de l'enfermement (créole seulement) ou bien un ethnocide institutionnel (le tout français), les deux langues sont appelées à cohabiter, en s'épaulant.

Certains estiment que les petites classes (dans l'Éducation publique, l'école commence à six ans, mais à la campagne, plutôt à neuf), doivent commencer en créole, qui donne une certaine confiance en soi, au risque

de rendre difficile le passage au français, langue étrangère. Passage qui exige la formation de maîtres qualifiés et dont il serait illusion de charger des personnes non-entraînées à cet effet. D'autres, comme l'admirable lycée Alcibiade Pommayrac de Jacmel, accueillent les créolophones et commencent en français dès le jardin d'enfants. Remarquons en tout cas que la demande de français vient aussi des parents les plus pauvres, pour qui le créole serait synonyme d'exclusion sociale. La fréquentation en hausse des six Alliances Françaises, réparties à travers le pays, témoigne que ce sentiment n'est pas seulement le fait des classes supérieures. On doit se féliciter, sur ce point, d'avoir vu notre réseau récemment ré-équipé et revalorisé (comme l'on doit aussi veiller à la sécurité des directeurs et directrices, en particulier au Cap et aux Gonaïves, particulièrement exposés).

L'Agence universitaire de la francophonie, avec des moyens limités, développe un remarquable campus numérique, et ce n'est pas de son fait, mais à cause d'un manque de garantie des autorités haïtiennes que son Institut de formation à la gestion n'a pu trouver un habitat décent. D'autres efforts devront être faits, avec l'aide des Européens et du vaste club francophone, pour équilibrer la loi de la gravité. Il y a le grand voisin, la langue des affaires et des télévisions, et les coûts prohibitifs d'Air France, en situation de monopole sur le trajet Guadeloupe/Haïti (on va à Miami pour beaucoup moins cher). Sur la trentaine de chaînes TV accessibles, deux seulement sont francophones. Il y a déjà plus d'Haïtiens, dans le monde, capables de « fonctionner » en anglais qu'en

français (du directeur de banque au balayeur de rue). La francophonie n'a pas l'éternité devant elle. Pour combien de générations encore ?

À Port-au-Prince, le lycée anciennement Georges Duhamel, aujourd'hui Alexandre Dumas (660 élèves), homologué et soutenu par l'Éducation nationale, entretient d'autant mieux la flamme qu'il donne accès au système universitaire français. Son recrutement est très sélectif en raison des tarifs d'écolage et le nombre de place limité (il refuse deux mille candidats par an). Demande nous a été faite d'un deuxième lycée, moins exigeant quant au niveau, notamment pour les élèves des milieux ruraux. Fondé en 1976 et financé par M^me^ Véronique Rossillon, avec une aide discrète de l'État français (un volontaire international et deux bourses), l'établissement de droit haïtien « Alcibiade de Pommayrac », un commerçant-poète du XIX^e^ siècle, accueille les plus défavorisés, sur examen d'entrée, de la maternelle au baccalauréat (720 élèves). Il est hors-norme, et ses résultats sont exceptionnels. Mais il serait très difficile de le reproduire ailleurs, d'après nos canons administratifs et faute de support local. Dans tous les cas, le problème posé est celui du suivi qu'on peut offrir à nos diplômés. La plupart vont poursuivre leurs études aux Etats-Unis et au Canada, pays d'accueil accessibles, où beaucoup ont déjà de la famille. Force est de constater qu'il y a seulement 857 étudiants haïtiens dans nos universités (pourcentage en légère hausse), et que le nombre de boursiers du gouvernement, 146 en 2002, est en régression. Puissent l'action du FSD (16 bourses de formation en agronomie et

médecine vétérinaire), ainsi que les différents projets FSP (36 bourses pour cadres de santé et hospitaliers) et d'appui à l'éducation (71 bourses) se maintenir et se développer.

La proximité géographique conforte la proximité intellectuelle. Même si, de par leur statut, les Départements français d'Amérique sont naturellement tournés vers la métropole, c'est d'évidence dans le cadre d'une coopération régionale renouvelée et repensée, dans la zone Antilles / Guyane, que les passerelles devraient se multiplier (voir recommandation n° 12). Elles existent déjà avec une coopération dans le domaine paramédical, en agriculture biologique, et des aides à telle collectivité locale. La volonté en a été clairement affichée par l'Université Antilles / Guyane, dans son actuel contrat quadriennal (ligne de crédit pour les échanges régionaux).

En dépit des préventions légitimes dues aux flux migratoires, un assouplissement des règles d'obtention du visa pour les étudiants non-boursiers serait à souhaiter. Les Départements d'Amériques accordent déjà des bourses à quelques étudiants haïtiens sélectionnés. Les établissements pourraient leur permettre, après validation des acquis par une commission en interne et visa du service culturel (test de français), d'intégrer les classes préparatoires aux grandes écoles de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France. De même l'Université Antilles / Guyane pourrait-elle continuer d'identifier des enseignants possibles, coopérer encore mieux avec l'École Normale supérieure de Port-au-Prince, une des composantes de l'Université d'État d'Haïti, sans aller pour le moment

jusqu'au double diplôme (comme le fait Bordeaux avec l'Université pontificale de Saint-Domingue). L'idéal, à cet égard, serait un contrat de retour au pays, entre le bénéficiaire et les autorités françaises et haïtiennes. La question étant toujours de savoir si l'aide à la formation doit toujours se solder *in fine* par un renforcement des capacités états-uniennes, canadiennes ou françaises : il y a plus de médecins haïtiens exerçant à New York, et de psychiatres haïtiens exerçant à Montréal, que dans tout Haïti. Car tant que les diplômés n'auront pas à s'employer dans leur pays, on verra, en même temps que les travailleurs de force et les chômeurs gagner illégalement Saint-Domingue ou les départements français, –techniciens et universitaires, s'installer, pignon sur rue, en Floride et au Québec.

Les pays, que le malheur éduque et que la pénurie étrangle, prennent parfois une revanche existentielle sur la tragédie dans l'ordre de l'esprit et de l'imaginaire. L'originalité haïtienne n'est plus à démontrer : artistes, écrivains, musiciens, cinéastes font même l'envie des pays voisins. C'est sans doute dans ces parages, déjà amplement connus (« le seul peuple de peintres » disait Malraux), que le rapport d'égal à égal devrait se nouer le plus facilement. Un bon signe, sous cet aspect, même s'il ne concerne que les acteurs culturels eux-mêmes, est l'idée d'un pacte franco-haïtien qui nous a été soumis à Port-au-Prince par un groupe de cent-soixante intellectuels et artistes, parmi les plus représentatifs. Le temps est venu pour les collections publiques et les Musées d'art contemporain de notre

pays d'accueillir enfin, à la hauteur qui convient, les créateurs plastiques d'Haïti. Quant aux écrivains, musiciens, professeurs, ce serait bien le moins, qu'ils trouvent dans notre pays, mais aussi pour rester en Europe, en Belgique et en Suisse, un aussi bon accueil qu'en Amérique du Nord. Les institutions de la francophonie internationale devraient y veiller.

II

PROPOSITIONS

A.

Diplomatie / sécurité

1. Réexamen des sanctions européennes.

Dans le cadre de l'Union, une démarche peut être suggérée auprès de cinq pays amis, relativement comparables au nôtre par leur rôle et leur présence, ancienne et actuelle, dans la région Antilles-Caraïbes : Grande-Bretagne, Suède, Pays-Bas, Espagne, et même Portugal.

L'Union Européenne, en décembre 2003 (Coreper, puis Conseil), ayant reconduit pour un an les mesures de sanction économique et financière envers Haïti, avec, cette fois (et sur proposition française au sein du groupe ACP), réexamen de la question au bout de six mois, ne pourrait-on mettre à profit ce délai pour lancer avec ces pays une initiative collective visant à renégocier avec le gouvernement haïtien un déblocage de l'aide ? Cela moyennant de strictes procédures de gestion comptable,

comme il en existe déjà pour le contrôle des crédits affectés à la lutte contre le Sida en Haïti, par le « Fonds global », créé en 2002 à l'initiative de Kofi Annan.

À la question, inévitable, du précédent ainsi créé, et dont pourraient se prévaloir d'autres pays infracteurs tombant sous le coup de l'article 96 de l'accord de Cotonou, il pourrait être répondu qu'à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Le bicentenaire d'Haïti et le caractère de l'année 2004 placée sous le signe de la commémoration des luttes contre l'esclavage et de ses diverses abolitions, seraient de nature à légitimer un geste particulier de l'Europe, au regard des responsabilités héritées de son passé, et pourquoi pas en écho aux résolutions de Durban (ONU, 2001).

2. Concertation avec les Etats-Unis.

Beaucoup imaginent une rivalité là où il y a en fait complémentarité, et si nos moyens d'influence ne se recoupent pas, ils peuvent et doivent s'additionner, pour le bien de la nation haïtienne. Il appartiendrait peut-être au Président de la République, en tout cas au Ministre des Affaires Étrangères, de fixer d'entrée de jeu, au meilleur niveau, les modalités et l'esprit de cette combinatoire.

Une implication française plus affirmée en Haïti ne saurait en effet s'exercer contre les intérêts des Etats-Unis, mais dans un esprit d'équilibre et de prévoyance. Sans doute, l'habitude aidant, cherchera-t-

on à nous fondre, voire enrégimenter, dans des échanges de politesse entre services, dans des cadres un peu trop éprouvés. Cette paresse, si c'en est une, ruinerait les chances d'une coordination sans subordination, mais audacieuse et résolue.

Cette dernière ne semble pas impossible pour plusieurs raisons :

a) L'actuel discrédit de l'Organisation des États américains, de sa Mission sur place comme de ses routinières et stériles navettes. Certes elle leur survivra, mais on ne saurait négliger l'image qu'elle donne, dans la région, d'un « Ministère américain des Colonies », attentiste et sans vraie marge de manœuvre. L'ONU, moins atteinte, semble un cadre à la fois plus opérationnel et plus légitime, mais il est peu probable que le Secrétariat général, ou le Conseil de Sécurité souhaitent se ressaisir du dossier dont l'OEA l'a délestée. La question mériterait cependant d'être posée.

b) L'embarras compréhensible de Washington face à une situation délétère, mais insaisissable. Si les Etats-Unis, échaudés par leur excursion de 1994, conscients d'un possible chaos dans les rues comme des sentiments anti-américains toujours vifs au fond des cœurs, cherchent à gagner du temps, de peur de déclencher dans la région une crise incontrôlable et pour eux intempestive (*boat-people*, Black Caucus, etc.) ils sont, comme les autres, à la recherche d'idées et de moyens pour une sortie de crise honorable.

c) Une volonté partagée d'éviter une montée aux extrêmes, au risque de décevoir les uns, qui présument peut-être de leurs capacités

mobilisatrices et de violenter les autres, qui affichent une conception schizophrénique de la légalité (le mandat jusqu'en 2006, oui ; le respect de la vie, non). Cela dit, si aucun effort de médiation ne doit être abandonné (surtout s'il est *conjoint*, entre églises catholique et protestantes), l'endiguement au jour le jour de la violence n'est pas la solution.

d) La présence à Port-au-Prince d'un ambassadeur français des plus capables et d'un ambassadeur américain de qualité, francophone à l'esprit ouvert et imaginatif.

3. Mise à l'étude d'une force de paix avec le Canada et la Caricom.

Avec son nouveau Premier Ministre, le Canada devrait continuer de figurer au premier plan de ce traitement préventif de crise, car il est, entre les « pays amis d'Haïti », celui dont nous sommes le plus proche, par l'esprit, la langue et l'absence d'ambition hégémonique.

En dehors des convergences souhaitables dans la culture et l'éducation, il est un domaine où le Canada a acquis une précieuse expérience : la sécurité. Rappelons que la composante de police civile de la Mission des Nations-Unies, en Haïti (Minuha, 1995/96) se trouvait sous commandement canadien. La France y avait 95 hommes. C'est bien peu, au regard des effectifs français en Afghanistan (400), et au Kosovo

(4000), pays avec lesquels nous n'entretenons pourtant pas de lien historique privilégié.

La question d'une force de police multinationale à dominante francophone risque de se reposer à brève échéance, soit dans la logique de la résolution 822 de l'OEA, soit pour répondre à l'appel d'un futur gouvernement de transition confronté à de graves désordres. Ce serait anticiper le danger que d'imaginer les parades. La France pourrait en prendre l'initiative avec ses partenaires, avec l'OEA, mais aussi avec la Caricom (en la personne du Premier Ministre jamaïcain Patterson, président en exercice) prête à s'investir dans une telle force. Seraient alors examinés de concert, dans un groupe de travail informel, le bilan de l'expérience onusienne 94-96 et les enseignements à en tirer, les sources de financement possibles, à quelle demande exiger de répondre, la nature du mandat (OEA, ONU, ou *ad hoc*), les limites envisageables de l'engagement (et donc des moyens militaires requis), et surtout l'objectif politique précis (déterminant les conditions de départ).

Une telle intervention sur le terrain, si elle venait à faire l'objet d'une demande en bonne et due forme soit par les autorités légitimes d'Haïti soit par l'ONU, devrait avoir pour but d'encadrer et former une force de gendarmerie nationale, tant rurale qu'urbaine. Le désarmement de certains quartiers ne saurait s'effectuer par un personnel étranger, qui ne devrait servir que de force d'appui, dans un rapport idéal de un à trois. Seule façon d'échapper au dilemme : ce qui est momentané est inopérant ; ce qui est prolongé est insupportable. Pour qu'une force

d'*interposition* soit efficace, preuve a été faite a contrario, dans les années 90, qu'elle doit se prolonger dans le temps. Mais alors elle devient une *occupation*. Et l'on sait ce qu'elle suscite un peu partout…

4. L'OIF : une médiation souhaitable.

Sans se substituer à l'OEA, l'Organisation Internationale de la Francophonie aurait un rôle politique à jouer (compte tenu, entre autres, de la volonté latente du Président Aristide de jouer l'Afrique contre l'Occident). À l'occasion du prochain Comité permanent de la francophonie (mars 2004), M. Abdou Diouf pourrait ainsi se saisir du cas haïtien, comme cela a été fait pour les Comores et la Côte d'Ivoire, en mettant sur pied, s'il le juge nécessaire, un comité ad-hoc. Un voyage à Port-au-Prince du Président Diouf, en contact avec le président Aristide et les représentants de l'opposition, n'aurait que des avantages, surtout s'il s'effectuait après concertation préalable avec le Président Mbeki et les autorités sud-africaines. Ces derniers ont déjà manifesté un vif engagement personnel envers un pays-symbole à leurs yeux, et ce, dans un véritable esprit d'amitié avec la France.

Sans la surestimer, la médiation de plusieurs hautes personnalités africaines, en ce pays américain qui se réclame souvent de l'Afrique noire, aurait des retombées positives sur l'impasse actuelle.

5. France - Allemagne.

La France se trouvant, dans cet espace francophone, mieux placée que d'autres pour catalyser les efforts de l'Union Européenne, sans doute serait-il de l'intérêt des Haïtiens eux-mêmes de voir se conjuguer sur place les ressources et les personnels de grands pays européens. Une consultation sur ce point, entre Paris et Berlin, vaudrait la peine, car on ne peut s'empêcher de penser aux avantages, pas seulement symboliques, que représenterait l'ouverture à Port-au-Prince d'une *mission diplomatique commune* à la France et à la République Fédérale d'Allemagne, à laquelle ferait naturellement pendant, de l'autre côté de l'Atlantique, l'ouverture d'une *mission germano-française* par exemple à Windhoek, Namibie, ou ailleurs. Ainsi s'équilibreraient affinités linguistiques et héritages historiques respectifs. Précisons que notre ambassadeur en Haïti, Thierry Burkard, se trouve être un parfait germaniste.

S'agissant d'un projet parallèle au Botswana et en Mongolie, le Conseil d'État a rendu un avis négatif (27 avril 1989), quoique simplement consultatif, au motif qu'un étranger ne peut être nommé en qualité de chef de mission diplomatique, le Président de la République ayant seul le pouvoir d'accréditer les ambassadeurs auprès des puissances étrangères. Sans vouloir nier la difficulté de nature constitutionnelle tenant aux conditions d'exercice de la souveraineté nationale, remarquons qu'en ce cas, le chef de mission, français en Haïti, allemand dans tel autre pays, ne serait pas d'une autre nationalité que l'autorité lui donnant instruction, après concertation préalable, en amont, des deux ministres. Il y faudrait

sans doute un accord passé entre les deux gouvernements, avec ratification autorisée par le Parlement.

La question toujours épineuse de la double allégeance n'a pas empêché en son temps la création d'une brigade franco-allemande. Si l'idée d'une ambassade ici franco-allemande ou là germano-française apparaît déplacée ou prématurée, peut-être conviendrait-il d'évoquer, avec nos amis allemands, les formules plus modeste : Bureau commun, Délégation d'intérêts, sinon Représentation conjointe.

6. Renforcement de notre Ambassade.

• À court terme, il apparaît souhaitable que notre Ambassade, déjà surchargée, voie ses moyens en *personnels* renforcés –avec un agent de catégorie A par exemple– pour gagner en visibilité et résonance.

Il pourrait en découler une *communication* plus fluide et réactive entre Paris et le poste, malgré les deux obstacles du décalage horaire et de l'obligation faite au poste d'en référer à Paris pour toute déclaration publique.

• La langue *créole* étant d'usage courant, et officiel, il apparaît judicieux d'en développer la pratique. Les agents nommés dans les différents services français en Haïti (Ambassade, Institut français…) pourraient être incités dès avant leur départ en poste, ou sinon sur place, à apprendre le créole, principal moyen de contact avec le pays profond.

• Enfin, les sentiments francophiles de Saint-Domingue, son développement avancé, les perspectives d'intégration régionale, et les problèmes communs qu'ont à gérer Haïti et la *République Dominicaine*, où vivent à peu près un million d'Haïtiens, invitent à un dialogue direct plus nourri entre nos deux Ambassades de Port-au-Prince et de Saint-Domingue. Une ou deux rencontres annuelles entre les chefs de mission ne seraient peut-être pas oiseuses. N'oublions qu'aussi différentes qu'elles soient, et précisément parce qu'opposées, les deux parties du territoire ne se comprennent vraiment que l'une par l'autre.

B.

État de droit / Institutions

7. Diversifier la coopération Justice.

Il importerait de trouver un successeur au Magistrat actuellement détaché, dont la mission doit venir bientôt à échéance, quitte à élargir son ordre de mission.

Même si on ne peut s'y cantonner, ne devraient pas être laissés à l'abandon :

• L'École de la magistrature

Créée à l'initiative de la France en 1995 (FSD, titre 6), l'École de la Magistrature a déjà formé cinq cents juges. Elle se heurte à des recrutements hors filière-école par le Ministère de la Justice (seulement une douzaine des vingt cinq élèves de la dernière promotion sortie depuis plus d'un an a été nommée).

À un moment où l'EMA entend élargir ses missions de formation à l'ensemble du secteur Justice en devenant « Centre de formation aux carrières judiciaires », la poursuite de l'effort de coopération judiciaire au-delà de son terme prévu (août 2004) permettrait de surmonter cette période d'incertitudes afin que puisse être abordée cette deuxième et importante étape, tout en capitalisant l'indépendance naissante du corps.

• L'Institut médico-légal (IML)

Dans tous les pays de violence, la médecine légale joue un rôle essentiel dans l'administration de la preuve, et par conséquent dans la lutte contre l'impunité, au cœur de l'ordre du jour. Grâce à la coopération, un programme a permis d'une part de construire un Institut de médecine légale fort bien équipé, et d'autre part, de former deux médecins légistes, formateurs de haut niveau, qui ont étudié en France pendant deux ans. Cet Institut se trouve actuellement contesté par la nomination d'un commissaire de police, par ailleurs responsable du laboratoire de police

scientifique, au poste de directeur. Compte tenu des sommes investies par notre Ministère de l'Intérieur (un million de francs), la France devrait par l'intermédiaire, le cas échéant, d'une personnalité du monde médical, aider à débloquer la situation.

• Un jumelage judiciaire

Dans le cadre d'un programme officiel portant création de trois « tribunaux pilotes », le tribunal de Jacmel, ville pacifique du Sud haïtien, s'est distingué par des progrès significatifs, grâce à l'initiative des magistrats locaux plus que par l'aide promise du Ministère de la Justice, qui n'est jamais venue.

Un échange ouvert d'expériences et de visites avec un tribunal français de moyenne importance pourrait créer un effet d'entraînement. On pense en particulier à la Guadeloupe (où M^{me} Saada, conseiller à la Cour d'appel, a œuvré au lancement de l'École de la magistrature haïtienne).

8. Ouverture d'un bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme .

M. Louis Joinet, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des Droits de l'Homme en Haïti, ayant proposé, en avril 2003, à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, l'ouverture d'un Bureau du Haut-Commissaire à Port-au-Prince, comme il en existe dans un certain nombre de pays en crise, le Gouvernement haïtien a donné son accord de principe. Sur ces entrefaites, la France a assuré le lancement de cette

initiative (contribution de 123 000 euros), destinée en priorité au soutien des magistrats en difficulté et à l'aide aux victimes (banque de données sur les exécutions sommaires et les disparitions).

Dans ces conditions, la France pourrait demander au Haut-Commissariat d'activer le processus d'implantation et la collecte des autres contributions volontaires au fonctionnement permanent de ce Bureau, dont l'ouverture devrait coïncider avec la soixantième session de la Commission des Droits de l'Homme, en mars 2004, à Genève.

9. Réparer une exaction.

Le saccage le 5 décembre passé, par des bandes armées, de la Faculté des Sciences humaines et d'un Institut National d'Administration contigu a traumatisé la société haïtienne (le « Vendredi noir »). Le recteur fut grièvement blessé. La France pourrait annoncer officiellement et sans tarder qu'elle prend à sa charge la réparation des dommages matériels (ordinateurs, photocopieuses, véhicules) et la réhabilitation des lieux (portes, cloisons, mobiliers, etc.). Cette action de soutien – autour de 100 000 euros– aurait plus de portée que d'autres. Compte-tenu de l'actualité, et de la symbolique, pourrait être demandé à l'AFD de réorienter partiellement dans ce sens son action santé, qui est une contribution à des plans multilatéraux et déjà assez bien pourvus. Si ses directives ne le lui permettaient pas (la Faculté est partie intégrante de

l'Université d'État), il faudrait alors chercher ces modestes crédits dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire.

10. Mise à niveau de l'état civil.

Dans une enquête récente, la population d'un bidonville de Port-au-Prince a affirmé que l'acte de naissance évitait de se sentir « comme un réfugié dans son propre pays ». Entre 40 et 60 % de la population ne serait pas inscrite à l'état civil, ou le serait de façon irrégulière. Près de la moitié des Haïtiens n'aurait donc pas le droit d'avoir des droits.

Il n'y a pas de registre électoral, donc de cartes d'électeurs et d'élections crédibles, sans registre d'état civil. L'absence de service centralisé a pour défauts : gratuité non assurée ; absence de couverture dans les zones rurales ; inscription par tiers interposés, aboutissant à des erreurs sur la filiation, le nom de la personne ou la date du fait ; disparate et improvisation des officiers d'état civil ; manque de moyens matériels (registres, sceaux ou formulaires) ; aléas de la transcription phonétique en français et en créole qui rend l'orthographe variable pour deux membres d'une même famille. Ces registres relèvent en outre des archives nationales, et donc du Ministère de la Culture.

Le Gouvernement haïtien a fait de ce problème une de ses priorités. S'il en manifestait le souhait, offre pourrait être faite de collaborer à la mise sur pied d'un service homogène, avec *enregistrement* systématique des naissances et *régularisation* des jeunes et adultes non inscrits. Notons que

la Banque Interaméricaine de Développement (BID) a préparé un projet de financement à cet égard.

S'appuyant sur ces motivations populaires, l'examen de ce cas très particulier pourrait être intégré dans le programme mobilisateur (concernant plusieurs pays) « état civil » lancé par la Direction générale de la Coopération internationale. Ce qui impliquerait de confier d'abord l'identification des adultes à un organisme spécialisé comme Thalès ou Sagem. Ensuite, d'assurer le suivi des listes électorales, avec, enfin, la mise en place d'un état-civil fiable.

L'ensemble de la population bénéficierait ainsi de *documents d'identité* bilingues (créole, français), et donc de *cartes d'électeur*.

11. Prolonger le projet Police.

À travers un Commandant de police, et d'autres, la France coopère depuis 1997 avec la police judiciaire haïtienne (fichier criminel central, brigades d'investigation, etc.), dans le cadre d'un projet FSP (Fonds de solidarité prioritaire). Ce projet complémentaire de l'aide à la Justice, censé se terminer à la fin 2003, semble, en dépit des apparences, devoir être résolument *prolongé* et même *étendu* à un plan de formation plus vaste.

À la direction de la police nationale, tant judiciaire qu'administrative, il y a des jeunes compétents et bien formés, sans rapport avec les forces spéciales de répression et les bandes armées (« attachés » et « chimères »). Les directions départementales sont hélas ultra-partisanes.

Dans un pays dont le système juridico-policier reste d'inspiration française (Code civil, pénal, de procédure criminelle), aider patiemment à la reconstruction d'une police nationale, qui n'a toujours pas de statut, est un engagement profitable à tous. Il importe de travailler avec les « acteurs du futur », et de former des responsables dont beaucoup, aujourd'hui écartés, émergeront quand le climat local aura changé.

C.

Économie / Coopération

12. Les Antilles françaises : plate-forme de solidarité

Pourrait être demandé au Ministre de l'Intérieur, en accord avec l'Outre-mer, d'investir le Préfet de la Guadeloupe, M. Dominique Vian, qui y est prêt, d'une mission spéciale à mener conjointement avec les élus locaux des trois département d'Amérique : renouveler fondamentalement la coopération dite décentralisée ou régionale, à la fois dans ses infrastructures et dans ses ambitions.

Pour méritoires que soient les efforts jusqu'ici accomplis par les collectivités, ce poudroiement de micro-projets reste très en deçà de nos

capacités de projection, car, n'ayant pas de concept central, cette coopération n'a pas de visibilité. Les régions dites ultra-périphériques, dotées d'une responsabilité accrue, devraient se voir, et être vues dans la région, comme un *centre* actif et *immédiatement opérationnel* : le *porte-avion pacifique* de la solidarité française et européenne.

Les pays voisins ont leurs demandes. Les Assemblées et la préfectures ont les budgets et les personnels (DDE, CHU, DAS, etc.). Les rectorats aussi –12 300 fonctionnaires d'État rien qu'en Guadeloupe, réservoir sous-utilisé de capacités humaines et techniques. Reste à mutualiser ces savoir-faire disponibles, chaque élément du puzzle apportant ses ressources propres.

Cette « task-force » aurait notamment pour but de :
1/ Construire les instruments administratifs (État / région / département en troïka) et budgétaires de cette ambition (par exemple pour l'AFD, une véritable Direction Caraïbes). 2/ Trouver, à enveloppe égale, des montages financiers idoines, en harmonisant les moyens européens avec nos propres instruments d'intervention (FCR, FCD). 3/ Instaurer, pour les fonctionnaires des *droits à congé de solidarité* (comme il y en a de formation), pour des missions volontaires en Haïti ou ailleurs de courte durée (avec prise en charge des frais de déplacement). Transformer les régiments de service militaire adaptée (un par département) en centre d'accueil et de formation pour des stagiaires de la région.

Cette plate-forme ouverte, à guichet centralisé et vitrine plus voyante, où la Guadeloupe servirait de tête de file pour des raisons de proximité, constituerait l'interlocuteur direct et permanent de notre Mission de coopération à Port-au-Prince. Elle aurait également à tâche de répondre aux besoins de co-développement exprimés par des voisins immédiats comme La Dominique, principale plaque tournante des immigrés clandestins aux conditions de vie infra-humaine, et Sainte-Lucie.

Ce *co-développement* limitrophe est nécessaire si l'on veut limiter les coûts induits dans nos départements (hôpitaux, écoles, sécurité sociale, délinquance, etc.) par ce trafic illicite d'êtres humains.

13. Pour une meilleure lisibilité de la politique française dans les Caraïbes.

Améliorer la concertation préalable à la veille des réunions internationales auxquelles doivent participer les exécutifs des trois départements français d'Amérique (essentiellement celles de l'Association des Etats de la Caraïbe), semble une démarche légitime.

Cette participation de proximité, relayant l'action politique au niveau idoine, est souhaitable car ces réunions internationales regroupent des pouvoirs élus, et elle répond à la demande d'un bassin à coloration majoritairement anglo-saxonne mais où la France jouit, à travers ses départements, d'une audience certaine. Les trois Conseils régionaux, qui

peuvent facilement s'entendre pour une représentation tournante, réclament en outre un interlocuteur parisien unique. Cinq ministères ont en effet compétence sur la région : les Affaires étrangères, la Coopération et la francophonie (ministère délégué), l'Outre-mer, l'Intérieur et la Mer.

Puisque deux systèmes se juxtaposent ici en s'ignorant assez largement, celui des rapports d'Etat à Etat et celui des rapports de coopération décentralisée, mettant en relation des collectivités relevant de l'Intérieur avec des entités interétatiques ou des mini Etats relevant des Affaires étrangères, il peut en résulter un certain brouillage ou brouillard (pas de politique claire parce que trop de politiques).

Au-delà d'un interministériel toujours problématique, peut-être la plate-forme technique dans les DFA appellerait-elle à Paris une plate-forme équivalente à caractère plus politique, sous l'égide des Affaires étrangères (qui sont, rappelons le, représentés dans les D.O.M. par le Préfet). Elle existe en pointillé. La renforcer serait heureux.

14. Coopération décentralisée : pour une journée de synthèse

Dans un pays éclaté aux petites communautés citadines autonomes, habituées à se priver d'État, et même dépourvues de maires élus, le jumelage de commune à commune est des plus opportuns, même s'il a connu jusqu'ici beaucoup de déboires. Seulement quatre expériences à ce

jour (Haute-Savoie / Marchand Dessalines ; Suresnes / Le Cap ; Strasbourg / Jacmel et Cavaillon / Cavaillon) ont été tentées avec la participation de « Cités Unies », et l'aide du Fonds de soutien aux initiatives en coopération décentralisée (FICOD). D'autres villes, le plus souvent, en raison de leur histoire particulière, organisent en 2004 à travers toute la France de nombreuses manifestations artistiques et culturelles : Nantes, Bordeaux, Villers-Cotterêts…

Un tel mouvement ne doit pas rester sans lendemain. Sous l'égide de l'Association des maires de France, avec l'appui technique de « Cités Unies », ONG et autres organismes intéressés (Volontaires du Progrès – Secrétariat permanent des commissions mixtes) la Ville de Nantes, pionnière en ce domaine, pourrait organiser une journée de confrontation et de bilan de ces expériences. Elle permettrait d'apporter une suite à ces actions, et d'étendre le réseau des partenaires, en demande d'accompagnement technique et d'ouverture internationale.

15. Un fonds d'investissement spécial pour des partenariats privés.

En raison notamment de la proximité du grand marché nord américain (ALENA) et de l'accès préférentiel dont bénéficieront les entreprises implantées en Haïti compte tenu de son statut de PMA, les possibilités de partenariat entre les secteurs privés français et haïtiens ne sont pas négligeables. De plus, les réalisations dans ces secteurs généreront

d'autres actions connexes d'intérêt commun (à titre d'exemple, mentionnons l'initiative en cours de TOTAL, qui, dans la lutte contre le déboisement, met en œuvre un projet d'équipement en cuisinières fonctionnant au gaz, au profit des micros-restaurants de rue).

Le domaine de ce que l'on pourrait appeler des « projets partenaires » est vaste : la privatisation des aéroports (CCI de Toulouse et Cayenne) ; la privatisation des ports et aéroports (Total, Aéroports de Paris, SOFREAVIA, Air France) ; la privatisation des télécommunications (Alcatel / Gentel, Orange) ; la privatisation de l'électricité (EDF) ; la privatisation de l'eau (GRET).

Après un examen approfondi des divers partenaires qu'offrait le secteur privé, sans exclure quiconque, il convient de privilégier la *Chambre de Commerce Franco-Haïtienne* qui regroupe entrepreneurs et banquiers. Cette Chambre a la volonté de travailler aussi avec les départements français d'Amérique, dans le cadre de la coopération régionale. C'est avec ce groupement d'hommes d'affaires francophones qu'il conviendra d'examiner les projets et décider de leur faisabilité. Ce serait le rôle de l'AFD en Haïti que de coordonner l'ensemble.

Compte tenu du coût des prêts octroyés en Haïti dans le secteur privé, il apparaît nécessaire de trouver une solution adaptée : la création d'un fonds spécial, capable d'accorder des prêts à long terme à des taux d'intérêt raisonnables, bien que le remboursement du capital prêté ne soit pas requis.

Ce fonds recevrait une dotation initiale, d'origine publique et éventuellement privée, *libérée au fur et à mesure* du lancement des projets sélectionnés. Ses ressources pourraient être multipliées grâce à leur placement –en compte séquestre– en obligations (type OAT) a échéance de vingt ou trente ans (voir annexe).

En conséquence, apparaissent souhaitables, d'une part l'implantation, à Port-au-Prince, d'une agence de banque française –qui fait aujourd'hui défaut– et d'autre part, un éventuel retour des bureaux de l'AFD à Port-au-Prince, actuellement délocalisés à Saint-Domingue (agence régionale).

La participation de la France au développement économique d'Haïti nécessite, en effet, le déblocage du verrou « impayés » (11 millions d'euros), étant entendu qu'il peut y avoir une marge de temps entre la décision de principe et une application effective. Seule une décision politique française pourrait lever ce handicap, si l'occasion rare du bicentenaire était jugée suffisante pour un geste exceptionnel.

16. Appuyer Pandiassou.

Le programme de développement rural de Pandiassou a été mis sur pied par les « Petits Frères de l'Incarnation », avec les coûts de fonctionnement réduits propres à une congrégation religieuse.

Ce programme de développement intégral, initié et conduit par les paysans eux-mêmes, comprend d'ores et déjà différentes réalisations au nombre desquels figurent : le reboisement des sols et la construction de

lacs collinaires –qui retiennent dans des creux de collines les eaux de la saison des pluies et permettent une irrigation permanente, ainsi qu'une activité de pisciculture ; des coopératives agricoles qui permettent de mettre en commun des moyens de production et de distribution ; des centres de nutrition qui répondent aux besoins d'urgence pour les enfants de 0 à 5 ans ; des écoles dont la plupart comportent un programme d'éducation bilingue (français-créole) et un enseignement professionnel adapté ; un petit hôpital aménagé pour la zone…

Le moment semble venu de procéder au montage de projets similaires, soit sous la forme de financements directs, soit en association avec des organismes français spécialisés dans les domaines de l'agriculture et de la ruralité (Chambres d'agriculture, Crédit Agricole, Syndicats professionnels…). Parmi ces projets, la réalisation de trente lacs collinaires dans la région a fait l'objet d'une étude destinée à l'Agence française de développement (AFD), qui pourrait le retenir comme priorité. Le budget correspondant serait de 2, 5 millions d'euros, sous forme de dons, à répartir sur trois ans (voir annexe).

17. Revitaliser le plateau central par la petite mécanique agricole.

La région du Plateau Central dont le chef-lieu est la ville de Hinche, à 100 kilomètres environ au nord de Port-au-Prince, est aujourd'hui totalement sous-équipée. Le projet de revitalisation par la mécanique, mis

au point par notre Service de Coopération de l'ambassade, vise à favoriser le développement rural en association avec des organisations paysannes, en même temps qu'avec le Ministère de l'Agriculture (représentant local). S'appuyant sur des compétences techniques existantes, le projet consiste à mettre à la disposition des paysans des matériels agricoles plus performants et mieux entretenus.

Il s'agit principalement de la mise en réseau de cinq ateliers de mécanique en cinq endroits différents, destinés à la fabrication de moulins à canne, ainsi qu'à l'entretien et la réparation de matériels agricoles, tels que bulldozers, tracteurs, pompes hydrauliques etc. Matériel destiné à des travaux de génie rural (lacs collinaires) et à une petite mécanisation de l'agriculture, compte tenu de la nature privilégiée des terres cultivables. Estimé à 710 000 euros, c'est l'exemple même du projet que l'AFD pourrait soutenir.

18. Une nouvelle route de l'amitié.

Le développement du Plateau Central conduit à recommander la réalisation de la route Port-au-Prince, Hinche, Cap-Haïtien. (RN 3). Le tracé de la route existe, les ponts les plus importants aussi. Il reste à refaire l'assise et le revêtement. Le coût du projet devrait être de l'ordre de 100 millions d'euros. Une dépense de cette nature avait été approuvée par l'Union Européenne (45 millions d'euros, suite au comité du FED réuni en octobre 2003) et de la BID, le budget de chacune de ces

institutions prenant en charge une partie du parcours. Mais le gel de l'aide publique a bloqué toute avancée en la matière. La France pourrait se distinguer par une intervention appuyée en ce sens, à la condition expresse qu'un fond d'entretien routier soit dorénavant prévu au plan local. S'il apparaissait, dans un délai raisonnable, que le gouvernement haïtien ne peut garantir un service d'entretien régulier, il serait sage de prévoir que les fonds puissent être alloués à des programmes de voirie ou d'assainissement urbain, profitables aux populations.

La route « Port-au-Prince / Hinche / Port de Paix » pourrait s'appeler, comme naguère la « route de l'amitié » unissant Port-au-Prince à Jacmel, la « Route du Bicentenaire ». Si le déblocage de l'aide multilatérale ne pouvait être effectué, il resterait à la France de proposer un financement bilatéral et dans ces conditions la RN 3 deviendrait la « Franco-haïtienne », reflétant ainsi le renouveau des relations entre les deux pays.

D.

Éducation / Culture

19 Reconstruire l'Institut français.

Créé en 1945, sur le site dit du Bicentenaire (de la fondation de Port-au-Prince), au bas de la ville, propriété de l'État français depuis 1949, l'Institut français a toujours été plus qu'un centre de cours (1500 élèves par session) de conférences et de spectacles : le symbole de la vie culturelle haïtienne ainsi qu'un foyer de résistance historique, par lequel sont passés bon nombre de personnalités du pays.

Une procédure de reconstruction avait été lancée en 1997 (la remise en état de l'ancien coûtant aussi cher). Le processus a été abandonné en 2002, au profit d'un éclatement sur trois implantations distinctes dans la ville, pour des raisons judicieuses, mais que l'expérience des deux dernières années, de l'avis de tous (et d'abord de son responsable) n'a malheureusement pas confirmées. Frais de maintenance et gardiennage excessifs (agents de sécurité vingt-quatre heure sur vingt-quatre en trois endroits) ; coûts exorbitants des spectacles sur un site d'emprunt mal équipé ; déficit de visibilité ; menaces sur le fonds documentaire ; etc. La solution d'attente alors retenue ne semble pas concluante.

Ces éléments autorisent, semble-t-il, à donner suite au projet de reconstruction naguère présenté par le poste, et approuvé par

l'Inspection générale (début 2002) : retour à un site unique, éventuellement sur l'ancien emplacement, si les conditions de sécurité s'améliorent. Le budget annuel de fonctionnement équivaudrait aux frais aujourd'hui consentis chaque année (450 000 euros), tandis que la mise en vente des sites alternatifs rendus, ajoutés aux économies de loyer, soulagerait d'autant les coûts d'un nouveau projet architectural simplifié (autour de 4 M. d'euros).

Ce dernier pourrait se réaliser par étapes ou modules, afin de s'adapter aux réhabilitations annoncées d'un quartier devenu difficile, mais toujours au voisinage immédiat de l'Ambassade des Etats-Unis, du Ministère des Affaires Étrangères et de la Chambre de Commerce.

Outre son intérêt pratique, la portée politique et symbolique d'une décision allant en ce sens, pari optimiste sur l'avenir, est à considérer. Il conviendrait en ce cas d'assurer une vocation régionale à cet institut qui devrait promouvoir également la culture haïtienne (accès possible à d'autres financements).

20. Compléter nos manuels scolaires.

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche pourrait demander au Conseil National des Programmes (CNP) de mieux prendre en compte la colonisation et la décolonisation, et notamment les questions liées à la Traite négrière, à l'esclavage et à ses libérations, dans les diverses réécritures en cours des programmes

d'histoire du collège et du lycée. Serait ainsi mieux éclairée une face trop méconnue de l'histoire des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Cette démarche pourrait s'inscrire dans le cadre du suivi de la loi Taubira et notamment du « Comité pour la mémoire de l'esclavage », présidé par Maryse Condé et récemment remise en place par la Ministre de l'Outre-Mer.

Ce travail témoignerait de notre considération pour le bicentenaire haïtien (qui est aussi celui de la naissance de Victor Schœlcher) tout en concernant plus largement les Départements français d'Amérique, l'Afrique et la Réunion.

21. Proroger l'assistance éducative.

Le Fonds social de Solidarité (DGCID) alimente depuis 1998 un plan d'appui à l'Éducation primaire et fondamentale, qui doit s'interrompre en août 2004. Il prenait lui-même le relais d'un premier plan (1995-1998, 8 millions de francs).

Ce programme d'appui à l'éducation en Haïti (PAEH) a pour objectifs principaux d'apporter son soutien au centre de formation de l'École Fondamentale, à la rénovation des programmes de français, de mathématiques et de physique ainsi qu'au texte-cadre de formation et de programmes détaillés concernant la formation disciplinaire et professionnelle des enseignants. Dans ses actions plus ciblées, le PAEH apporte son soutien à la formation des professeurs de français et de

mathématiques de l'ENS dans un programme dont les succès sont incontestables.

En cas d'une évaluation positive menée par des experts, il y aurait avantage, croyons-nous, à en assurer le renouvellement. Ce plan mené en harmonie avec le programme européen PARQE et le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports en Haïti, et les principaux partenaires dans le domaine éducatif en Haïti, répond aux besoins les plus urgents de l'enseignement fondamental.

22. Expositions.

• Pourrait être lancé un inventaire général du patrimoine amérindien (Caraïbes), avec ses influences sur les sociétés créoles contemporaines. Après sa fameuse exposition de 1994, « L'art des sculpteurs taïnos », la France n'est pas la plus mal placée pour une exploration trans-antillaise de ce genre, d'intérêt anthropologique, politique et artistique, et à laquelle contribueraient, au premier chef, les pays concernés. Cette recherche pourrait déboucher, avec l'aide de M. André Delpuech, conservateur du patrimoine et sous l'égide de M. Stéphane Martin, sur une exposition temporaire au Musée du Quai Branly, peu après l'inauguration en Janvier 2006.

• Avant cette date, il serait heureux que puisse se dérouler à Paris une exposition inspirée par ce qui s'est fait à Nantes, avec Yvon Chotard (Maire-adjoint de Nantes, chargé des Affaires Étrangères et du

Tourisme). Les « Anneaux de la mémoire » (1994), portant sur l'histoire de l'esclavage, ont alors attiré 400 000 visiteurs. Après les évocations de la période esclavagiste, elle montrerait les retrouvailles d'aujourd'hui, à travers les chassés-croisés France / Haïti, avec Breton, Malraux et Césaire. Jean-Marie Drot pourrait en être le commissaire.

Ces expositions pourraient voyager (Antilles françaises, Saint-Domingue, etc.).

23. Conseil bipartite et Prix Mabille.

Pourrait être créé à une brève échéance un *Conseil culturel franco-haïtien*, organe consultatif se réunissant une fois l'an tantôt à Port-au-Prince tantôt à Paris, composé de cinq personnes de part et d'autre.

Pour Haïti : Michèle Montas (veuve du grand journaliste assassiné, Jean-Dominique) ; Jean-Claude Bajeux (Droits de l'homme, ancien Ministre de la culture) ; Raoul Peck (cinéaste) ; Gary Victor (littérature) ; et le père directeur de Saint Louis de Gonzague (Clergé / Éducation).

Pour la France : Jean-Marie Drot (arts plastiques) ; Charles Najman (cinéma) ; Gérard Borne (éducation, directeur du lycée français de Jacmel) ; Léon François Hoffmann (littérature) ; et le directeur *ex-officio* de l'Institut français de Port-au-Prince, lequel servirait de secrétaire permanent.

Fonction : signaler, stimuler ou inventer ce qui, dans le domaine de la culture, pourrait être fait en France pour Haïti, en Haïti pour la France,

sur divers sujets : du regroupement d'archives à l'accueil de thésards, en passant par expositions, émissions, jumelages-radio, colloques, etc.

Ce Conseil pourrait notamment, en qualité de jury, décerner chaque année à un jeune auteur, créateur ou étudiant, un prix de 2000 €, financé à parts égales par une banque privée française (Banque des Antilles, par exemple) et haïtienne (Unibank). Ce serait le prix *Pierre Mabille*, médecin et ethnologue, surréaliste, ancien délégué de la France libre en Haïti et fondateur de l'Institut français.

24. Université et recherche.

• La mobilité des étudiants

Le « passeport mobilité » créé pour les jeunes d'outremer en formation pourrait servir de modèle à un passeport similaire réservé aux Haïtiens, dans le cadre du « Forum Curi » (*Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants*, institué avec l'appui des Ministères de l'éducation nationale et des Affaires étrangères). Il en découlerait une augmentation du nombre des bourses actuellement existantes, aussi bien dans le cadre du « Forum Curi » que via le « Protocole d'accueil des scientifiques étrangers en France » et celui du Club des Organismes de Recherche Associés de l'Union Européenne.

• Soutenir la recherche universitaire

Encourager la création d'une École doctorale à Port-au-Prince, commune aux universités haïtiennes agréées par l'A.U.F., en partenariat avec des universités françaises. Le modèle de formation développé par

l'ENS avec l'UAG, les universités de Lyon, Aix-en-Provence et Montpellier, pourrait servir de base.

•Archives et bibliothèques

Pour la préservation des collections des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, de Saint Martial et de Saint-Louis de Gonzague, il serait urgent de renforcer les programmes de numérisation. Cette action pourrait être appuyée par des missions de formation pour les conservateurs et plus encore le personnel technique de base grâce au programme Caribal-Edist, volet Haïti (formation à distance de bibliothécaires) associant l'Institut français, les Archives Nationales, le Bureau Caraïbe de l'AUF, la Bibliothèque Nationale et le Ministère des Affaires Etrangères (bureau du réseau des médiathèques françaises à l'étranger), en relation avec l'École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar. Les Archives Départementales de la Martinique, en partenariat avec les Archives de France, l'UAG et le Ministère des Affaires étrangères, pourraient contribuer à la formation d'archivistes haïtiens. Il serait souhaitable de mettre en place, par un accord bilatéral, un système d'échange réciproque entre les dépôts légaux des ouvrages français et haïtiens. Cet échange entre les Bibliothèques nationales des deux pays permettrait aux publications haïtiennes d'être accessibles aux chercheurs français et réciproquement. Une réimpression des sources rares relatives à l'histoire d'Haïti, depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, ne serait pas inutile.

25. Sport.

En Amérique latine, le sport construit la nation. Pensons au Brésil. Et rappelons que si tous les athlètes de la région étaient regroupés sous un seul drapeau, la Caraïbe serait en tête des Jeux Olympiques. La France doit beaucoup, sous cet angle également, aux Antilles et à la Guyane.

Haïti a développé une culture du corps et de la relation. Quand le footballeur Mano Sanon, lors d'une Coupe mondiale, a inscrit un but à Dinazoff, l'immense gardien de l'équipe italienne de football aux « cages inviolées », Haïti s'est mis à exister pendant quelques minutes symboliques et réelles. La population haïtienne permet un volume d'activités et d'échanges unique dans la Caraïbe, sur place et en diaspora (surtout en Guyane). Une politique du sport de haut niveau serait aussi un encouragement à la jeunesse restée au pays et à la jeunesse en diaspora. Reste que le sport ne peut se développer sans un encadrement et un personnel qualifié (entraîneurs, arbitres, professeurs…) et une activité économique locale (infrastructure, équipements, tenues…).

Un Institut français du sport de haut niveau à vocation régionale pourrait se développer en lien avec l'U.F.R.-S.T.A.P.S. (sciences et techniques d'activité physique et sportive) de Guadeloupe, actuellement dirigé par un ancien entraîneur national d'athlétisme et avec le futur UREPS de Guyane où vivent des dizaines de milliers d'Haïtiens. Des sportifs de haut niveau des Antilles (M.-J. Pérec, L. Thurane, Darcheville, B. Lama, …) pourraient être associés à sa promotion. Football, athlétisme, cyclisme –sports populaires en Haïti, dans la Caraïbe et en France– sans

oublier les sports scolaires, pourraient donner lieu à des championnats régionaux et des stages, ainsi qu'aider à la promotion de jeunes talents. Les tours cyclistes de Guadeloupe, Martinique, Guyane, mobilisent déjà de nombreux sportifs de la Caraïbe (Colombie, Mexique, USA…), des foules, des journalistes, autour de véritables événements caribéens. Un « Tour de l'Ile » (Haïti et la République Dominicaine), avec appel à des fonds privés, ne serait-il pas un service rendu à la construction de routes et à la rencontre des deux pays ?

M. Pierre Michel Joassaint, ancien élève de notre École Nationale d'Administration, issu du lycée de Jacmel, de nationalité haïtienne et résidant aujourd'hui dans son pays, pourrait être chargé du suivi d'un certain nombre de ces propositions.

III

ANNEXES

1. « Réparation pour l'esclavage » ?

Par François Blancpain et Marcel Dorigny

La traite et l'esclavage ont été qualifiés, par une loi votée à l'unanimité par le Parlement français en mai 2002, de « crime contre l'humanité », bien après leurs abolitions respectives, en 1815 et 1848. On peut dire que le XVIII^e^ siècle est celui de l'apogée de la traite et de l'esclavage, le XIX^e^ siècle celui de leur abolition et le XX^e^, plus précisément sa seconde moitié, celui de leur qualification juridique de crime contre l'humanité.

L'imprescriptibilité, en ce cas, concerne les auteurs de crimes et seulement eux. Si le cœur se soulève toujours devant l'immensité du forfait, si les juristes nient toute vertu rétroactive à nos lois contemporaines, il revient aux historiens la pénible tâche de restituer objectivement le phénomène.

1) QUELLE FUT SON IMPORTANCE ?

Depuis la fin des années 1960, les chercheurs ont progressivement fait sortir la question du nombre des victimes de la traite du débat purement idéologique où il était enlisé depuis des décennies. Aujourd'hui plus aucun historien ne prend au sérieux les estimations fantaisistes qui affirmaient que le nombre d'Africains victimes du commerce triangulaire se situait entre 50 et 300 millions, au gré des auteurs. Les recherches minutieuses menées dans les archives des ports, des notaires, des compagnies d'assurances maritimes, du fisc et des douanes, enfin dans celles des familles de négriers ont sans cesse resserré la fourchette des estimations pour la réduire aujourd'hui à une marge d'incertitude relativement mince. Les plus récentes publications conduisent à affirmer que le nombre d'Africains transportés aux Amériques se situa entre 12 et 15 millions, ce dernier chiffre étant un maximum peu probable. La synthèse publiée par Hugh Thomas reprend ces chiffres et en donne une ventilation par zones d'origines et par « pays acheteurs » (Hugh Thomas, « The slave trade », édition Picador, 1997).

Les acheteurs		**Les zones d'origines**	
Portugal	4 650 000 esclaves	La côte ouest de l'Afrique (Sénégal, Guinée, Sierra Leone)	2 250 000
Angleterre	2 600 000	La côte sud-ouest (Côte d'Ivoire, Ghana..)	1 750 000
Espagne	1 600 000	La côte des esclaves (Togo, Bénin)	2 000 000
France	1 250 000	Le golfe de Guinée (Nigeria)	2 000 000
Pays-Bas	500 000	(Gabon, Congo, Angola)	4 000 000
Autres pays (Danemark, Etats-Unis…)	400 000	Mozambique, Madagascar La Côte sud	1 000 000
Total	**11 000**	**Total**	**13 000 000**

Africains transportés d'Afrique en Amérique entre 1440 et 1870.
Ceci pour nous limiter au seul trafic transatlantique.

2) QUI EN FUT RESPONSABLE ?

• Les vendeurs ? Ce furent les sociétés africaines littorales qui ont été les pourvoyeuses de captifs pour répondre à la demande des navires européens. Ce commerce fut très profitable (sa durée même confirme sa rentabilité) : les vendeurs africains d'esclaves en firent leur source principale de richesse et de puissance, jouant des rivalités entre nations européennes et s'appuyant sur les besoins croissants des plantations américaines. Si la traite a dévasté des contrées de l'Afrique en les dépeuplant et en bloquant toute possibilité de développement d'une économie stable, elle n'en a pas moins enrichi d'autres. Aujourd'hui, compte tenu, notamment des redécoupages coloniaux, il serait bien imprudent de prétendre démêler qui sont les héritiers des chasseurs et des vendeurs de captifs et qui sont les descendants des victimes. La géographie de la traite a beaucoup varié au cours des siècles et elle a transformé des régions « vendeuses » en régions victimes d'autres vendeurs. L'Afrique fut ainsi à la fois un des partenaires à part entière du trafic négrier et la principale victime d'une ponction humaine majeure.

• Les acheteurs européens ? Il est indéniable que l'Europe fut le « donneur d'ordre » de ce commerce et ce furent essentiellement les puissances atlantiques qui l'ont impulsé ; mais pas exclusivement elles, car des régions continentales ont fourni en abondance les marchandises de traite nécessaires aux achats sur les côtes d'Afrique. Il est ainsi impossible d'isoler un des acteurs de ce qui fut une activité marchande impliquant des pans entiers des sociétés de l'Europe à l'époque moderne et durant une partie non négligeable du XIX^{e} siècle. Parmi les « demandeurs » de captifs, il faut également inclure les « excroissances » européennes du le Nouveau Monde : les Etats-Unis ont continué la traite après leur indépendance et surtout le Brésil qui avait pris le relais du Portugal bien avant 1822 et qui se fit la première nation négrière au XIX^{e} siècle, malgré l'interdiction internationale de ce trafic. De la même façon, la plupart des Etats américains issus des empires coloniaux européens ont maintenu

longtemps la pratique de l'exploitation des esclaves, après les abolitions décrétées par les principales puissances européennes dans ce qui leur restait de colonies. Ils ont pleinement assumé, de ce point de vue, l'héritage des colonisateurs européens.

Toute recherche de « responsabilité collective » risque de se perdre dans une relecture globale de l'histoire humaine tout entière depuis au moins le XV siècle.

3) QUI, D'APRES LES DEFENSEURS DE LA « REPARATION », DEVRAIT ETRE INDEMNISE ?

Celui qui peut prouver qu'il est descendant d'esclave, et d'esclave seulement, donc de « pure race » africaine. Le statut constitutionnel de la citoyenneté, en France, est incompatible avec l'introduction d'une catégorisation raciale de ce genre.

4) QUI DEVRAIT INDEMNISER ?

On en revient aux questions 1 et 2 ci-dessus. Il faudra aussi pouvoir retrouver la nationalité du bateau transporteur, la nationalité du vendeur et celle de l'acheteur.

5) COMMENT CALCULER LE MONTANT DE L'INDEMNITE ?

Il faudrait pouvoir prouver et quantifier le préjudice et pour qui ? Détermination bien aléatoire quand le demandeur pense être issu d'esclaves qui ont été libérés, il y a deux siècles.

Posée ainsi, la demande de « réparations » pour la traite et l'esclavage fait entrer dans une logique que l'historien ou le juriste ne peuvent admettre sans d'extrêmes réserves. Il semble plus judicieux de prendre acte aujourd'hui de la qualification de « crime contre l'humanité » d'actes relevant de pratiques d'une époque différente de

la nôtre, où les valeurs éthiques n'étaient à l'évidence pas comparables et où l'esclavage semblait avoir été universellement admis par les sociétés humaines, depuis les civilisations antiques jusqu'aux temps modernes, y compris en Afrique. La condamnation morale de l'esclavage en tant que tel, inconnue des philosophes antiques tout comme des fondateurs et des continuateurs du christianisme, émergea en Europe, au moment même où la colonisation de l'Amérique commençait. Ce « crime contre l'humanité » ne peut aujourd'hui faire l'objet de « réparations » pécuniaires, mais son existence historique doit être enseignée et la mémoire des victimes doit être constamment rappelée aux générations nouvelles.

2. « **Restitution de la dette de l'indépendance** » ?

Par François Blancpain et Marcel Dorigny

À Saint-Domingue, sous l'Ancien Régime, les Noirs, esclaves, vivaient sous la dépendance des colons blancs, lesquels étaient sous la tutelle économique et financière des commerçants et armateurs de la métropole en application de la règle de « l'Exclusif ». À la faveur des troubles de la Révolution et sous l'impulsion des idéaux de liberté et d'égalité, les esclaves de Saint-Domingue entrèrent en insurrection armée à partir de la fin août 1791. Cette révolte servile n'était certes pas la première de cette nature, mais elle fut d'une ampleur telle que la répression fut impuissante à la réduire et que les représentants de la France dans la colonie durent prononcer de leur propre autorité l'abolition générale de l'esclavage dans la colonie, les 29 août et 21 septembre 1793. C'était la première victoire obtenue par des esclaves insurgés. La Convention nationale, à Paris, fut amenée à entériner cette décision, par le décret du 4 février 1794, qui étendit l'abolition à toutes les colonies françaises. Ainsi la République Française fut-elle, en 1794, la première au monde à décréter l'abolition générale de l'esclavage. À partir de ce moment Saint-Domingue n'était plus peuplée que de citoyens français. Ce régime de « liberté générale » exista légalement jusqu'en 1802. En effet à ce moment, le Premier consul Bonaparte tenta de rétablir l'ordre ancien, pour des raisons de rentabilité économique et de l'idée qu'il se faisait de la « dignité nationale ». Il s'ensuivit une guerre d'indépendance, particulièrement meurtrière qui dura deux ans et s'acheva par la défaite du corps expéditionnaire français et la proclamation de l'indépendance d'Haïti le 1er janvier 1804.

Les premières décisions du tout nouveau Gouvernement haïtien, dès janvier et février 1804, furent de confisquer toutes les propriétés des colons et de faire

massacrer tous les Blancs qui étaient encore dans le pays, coupant ainsi tous les ponts entre la France et Haïti.

Dès la première Restauration, en 1814, la France tenta, par des négociations, de faire revenir Haïti dans le giron des colonies françaises. Les Haïtiens refusèrent catégoriquement toute sujétion française, même purement nominale, mais proposèrent par la voix de leur président Alexandre Pétion, le versement d'une indemnité « raisonnablement calculée » pour indemniser les colons. Les négociations sur le montant de cette indemnité n'avaient pas encore abouti à la mort de Louis XVIII. Sept mois après son avènement, Charles X, plus expéditif que son frère, envoya une escadre porter au président d'Haïti, Jean-Pierre Boyer, une ordonnance datée du 17 avril 1825 et dont les 2 principaux articles sont : « Article 2) Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la Caisse Centrale des Dépôts et Consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant le 31 décembre 1825, la somme de 150 millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité. Article3) Nous concédons à ces conditions, par la présente ordonnance, aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement ».

Après quelques jours d'hésitations, le Président Boyer accepta l'ordonnance et la fit entériner par le Sénat.

Il paya le premier terme grâce à un emprunt placé à Paris et entreprit alors des négociations pour la révision du montant et des délais de paiement.

Cependant, l'acceptation de l'ordonnance libéra Haïti de l'ostracisme des pays étrangers qui, dès lors, nouèrent des relations diplomatiques.

Les négociations aboutirent le 12 février 1838 par la signature de deux traités séparés.

Le premier reconnaissait l'indépendance d'Haïti, sans condition et stipulait dans son article 2 : « Il y aura paix constante et amitié perpétuelle entre la France et la

République d'Haïti ainsi qu'entre les citoyens des deux États, sans exception de personnes ni de lieux. »

Le deuxième ramenait de 120 à 60 millions le reste à payer (soit une dette totale de 60 + 30 de l'emprunt 1825 égal 90 millions) et étendait sur 30 ans la période de paiement.

Ces traités furent ratifiés par le Sénat haïtien le 14 février, par le roi Louis-Philippe le 21 mai et les échanges de ratification eurent lieu le 28 mai.

La négociation s'effectua cette fois sans aucune pression militaire (les négociateurs n'étaient pas accompagnés par une escadre comme en 1825) ni politique (Haïti était d'ores et déjà reconnu par la plupart des puissances, à l'exception des Etats-Unis). L'indemnité payée à l'ancienne métropole par Haïti reste un exemple unique, qui ne peut être comparé aux indemnités prévues par le traité d'indépendance des Etats-Unis au profit des Anglais qui avaient refusé de devenir américains et qui avaient quitté l'ancienne colonie, pendant ou après la guerre d'indépendance.

Haïti honora sa signature et paya l'intégralité des 90 millions. On dut seulement accorder un allongement des délais de paiement pendant les périodes de troubles politiques de sorte que la dette ne fut soldée qu'en 1883, au lieu de 1867, comme prévu par le traité. Malgré cette interruption dans les paiements, notamment entre 1843 et 1849 ainsi qu'entre 1867 et 1870, les Haïtiens ont impeccablement tenu leurs engagements.

3. **Situation religieuse**

Par Gilles Danroc o.p.

En l'absence de données statistiques fiables et d'enquêtes crédibles, « on » annonce les chiffres suivants à prendre avec beaucoup plus de sérieux qu'il n'y paraît : 80 % de catholiques, 40 % de protestants et… 90 % de vaudouisants. Situation religieuse très complexe en même temps que très évolutive. Le récent travail d'André Corten applique le concept d'Hannah Arendt, la désolation, à la compréhension de « Misère, Politique et Religion en Haïti » (Karthala, 2000). La désolation empêche toute construction ou structuration des personnes et des sociétés. En particulier dans les bidonvilles de Port-au-Prince. Devant l'échec de la vie politique –on en reste à une situation pré-politique– la ou les religions donnent la possibilité d'une adhésion immédiate et fusionnelle à un groupe croyant. Dans ce sens, les églises pentecôtistes comme les « Assemblées de Dieu » sont les plus en pointe. Le principe de la recomposition religieuse en travail dans la société haïtienne se vérifie : celui qui n'a rien prend tout quitte à intégrer à sa façon des éléments différents conçus comme irréconciliables !

Pourtant l'église catholique, partie prenante du système colonial, a longtemps eu le monopole de la religion en Haïti. Mais que pouvaient vivre et comprendre de ses rites et de sa catéchèse les esclaves arrachés à l'Afrique (les Bossales) ? Les Colons européens ou créoles sont plus en quête de richesses matérielles que de missions évangéliques ! Toutefois, plusieurs religieux capucins de la région du Cap en 1791 prendront fait et cause pour les Révoltés au prix de leurs vies alors qu'ils dépendaient directement de la Compagnie des Indes. Toussaint-Louverture apprit à lire et à écrire lors de sa catéchèse avant l'interdiction du créole (1763). Il proclama sa foi chrétienne jusqu'à sa mort. Mais le bilan de l'église coloniale reste très maigre et surtout très ambigu !

Entre l'effondrement de la colonie et le Concordat de 1860, le vide laissé par l'Église catholique va permettre la création du vaudou par harmonisation et intégration des différentes formes de « religions traditionnelles africaines de l'Ouest » réanimant la vieille toile de fond chrétienne. Mais véritable création, le vaudou recompose un panthéon intégrant les figures historiques de la geste de l'indépendance. Il se distingue donc de l'Afrique et de formes proches comme le Candomblé brésilien ou la Santoria de Cuba. Le Vaudou est intrinsèquement mêlé à la constitution de la culture rurale haïtienne et majoritaire. Il peut tout à fait se concevoir comme complémentaire du catholicisme même si l'inverse n'est officiellement pas vrai ! Par contre le protestantisme –présent depuis 1816– dit rompre avec le vaudou non sans reproduire jusque dans les formes les plus actuelles du pentecôtisme, des visions religieuses communes. Cependant, les religions, si bien intégrées au milieu rural haïtien, doivent relever aujourd'hui le défi de l'urbanisation anarchique et galopante en Haïti.

Sur le Continent américain, le protestantisme se traduit par de très nombreuses églises autonomes. Combien sont-elles et quelles représentativités ont-elles ? Nul ne le sait. Elles sont très actives autour des malades et revendiquent plus de la moitié de la population face à l'église catholique concordataire dont l'influence semble diminuer, avec la perte des repères institutionnels en Haïti ces dernières années. Si François Duvalier avait cru asseoir son pouvoir grâce à la création d'un épiscopat noir par la renégociation du Concordat sous le Pape Paul VI, l'évolution de l'église après le Concile Vatican II et l'influence des relations avec l'Amérique Latine l'obligent à renoncer au privilège de nomination des évêques lors de la visite du Pape Jean-Paul II en Haïti, le 9 mars 1983.

« Il faut que les choses changent ici et que les pauvres reprennent espoir » voilà ce qui va décrire l'évolution de la société haïtienne, jusqu'à nos jours. Le Père Aristide sera porté au pouvoir en 1991 par cette lame de fond. Plus de 10 ans après, la démocratie est toujours loin. Certaines églises protestantes voudraient prendre leur part de

pouvoir, mais ce courant n'est pas majoritaire. Au sein des protestantismes, seules la Fédération protestante et l'église épiscopalienne d'Haïti peuvent apporter cohésion et crédibilité au sein de la société civile. La Conférence épiscopale catholique tente de dépasser les divisions créées par l'accession du Président Aristide au pouvoir. L'accord entre Fédération et Conférence peut présenter une référence éthique d'importance par temps de crise.

Le fait religieux reste prépondérant en Haïti dans la constitution d'une culture de la Nation et de l'État. Les églises organisées peuvent, en outre, ouvrir le terrain si difficile d'accès, aux rencontres, au développement communautaire et aux échanges de toutes sortes. En revanche, beaucoup de petites églises font de la simple distribution humanitaire contre-productive. Toutefois, les églises jouent un grand rôle en matière éducative et suppléent un état faible qui ne peut répondre à la demande sociale. Elles peuvent donc aider à la constitution d'une nation –bien commun–, au développement économique décentralisé –par l'accès au terrain–, à l'éducation civique et au contrôle du respect des droits de l'homme –par la problématique justice et paix– et servir d'utile médiation dans l'évolution d'Haïti vers l'État de droit si elles se libèrent définitivement des chimères du pouvoir.

4. Pandiassou : une communauté originale.

Par Véronique Albanel

Pandiassou est une localité rurale située à proximité de Hinche, chef-lieu du plateau central. Depuis 1976, c'est aussi le lieu d'implantation de la congrégation des « Petits Frères de l'Incarnation » (PFI). Cette communauté religieuse haïtienne, rattachée à la famille des Fraternités Charles de Foucault, a été fondée par le frère Francklin Armand, âgé aujourd'hui de 56 ans, qui a choisi de « devenir paysan parmi les paysans ».

La première fraternité a pris le temps de se faire accepter par les paysans –parmi les plus pauvres d'Haïti– en offrant simplement son aide et son soutien. Une fois acceptée par ses voisins, elle a entrepris, à la demande des paysans et avec eux, la construction d'une école. C'est ainsi qu'a débuté l'aventure des petits frères de l'incarnation.

La communauté compte aujourd'hui 19 fraternités (50 petits frères et 30 petites sœurs) réparties en plusieurs endroits du pays, s'appuyant sur près de 300 collaborateurs et rayonnant sur une population de 350 000 personnes environ.

Le frère Francklin Armand entend lutter principalement contre les trois formes d'érosion qui détruisent Haïti : 1/ l'érosion de la terre, liée à la déforestation générale ; 2/ l'érosion économique (par pillage et inertie), qui ruine les campagnes et provoque le phénomène des bidonvilles ; 3/ l'érosion intellectuelle, due notamment à la fuite des élites à l'étranger.

La congrégation, intégrée au sein du monde paysan, développe son activité dans trois domaines principaux : 1/ La formation secondaire et supérieure des PFI et PSI, la construction de plusieurs écoles primaires et secondaires, avec un enseignement bilingue (créole et français) et l'animation d'une université populaire à Pandiassou

pour la formation des adultes. 2/ Le soutien aux plus démunis avec un dispensaire médical et des antennes formées aux premiers secours, une dizaine de centres de nutrition infantile assurant deux repas par jour à plus de 500 enfants de 0 à 5 ans, une formation aux règles de base de la nutrition aux mères des plus jeunes et l'apprentissage de la lecture pour les 3-5 ans. 3/ Le développement économique avec la construction de plusieurs dizaines de lacs collinaires permettant de recueillir l'eau pendant la saison des pluies pour irriguer les terres pendant la saison sèche ; la création de coopératives agricoles permettant d'inciter les paysans à cultiver leur terre en mettant à leur disposition des moyens communs pour la culture, la récolte, la transformation et la distribution ; la mise en place d'une structure de micro crédit destiné aux paysans, complété depuis peu par un crédit en nature (prêt d'une vache ou d'une chèvre pleine remboursée par deux veaux ou chevreaux élevés pendant un an) et de structures locales de développement avec la construction notamment d'un abattoir, d'une boucherie, d'une charcuterie et d'un garage.

Pandiassou a déjà commencé à essaimer. La Congrégation a ainsi pris la responsabilité de nouveaux projets du même type dans la région de Jacmel et dans la plaine du nord-est. L'objectif reste toujours le même : faire du paysan un « homme debout ».

Les PFI-PSI reçoivent actuellement diverses contributions, principalement sous forme de dons, notamment en provenance de l'*Association Fraternelle Universelle* (AFU) à Paris et de l'Union Européenne.

5. Les prêts sans remboursement du capital.

Par Serge Robert et François Blancpain.

Objectif

Minimiser la charge pour l'emprunteur par rapport à un prêt classique avec remboursement du capital ; réduire le risque du prêteur au seul montant des intérêts ; permettre au prêteur d'accroître ses possibilités de prêts.

Montage financier

On utilise l'effet de levier produit par le placement d'une partie des disponibilités du prêteur en OAT coupon zéro (obligations assimilables du Trésor à coupon zéro dont les intérêts capitalisés sont payés lors du remboursement).

Il suffit de placer en OAT coupon zéro une partie des disponibilités de telle sorte qu'au terme du placement, généralement vingt à trente ans, son produit soit égal à la somme que l'on veut prêter à l'emprunteur.

De ce fait, l'emprunteur n'aura pas à rembourser le capital emprunté puisqu'il est assuré par le remboursement des OAT. Il n'aura à payer que les intérêts. Sur ce point, deux cas de figure sont à envisager :

a) L'ensemble des fonds dont dispose le prêteur –ceux placés en OAT et ceux mis à disposition de l'emprunteur– sont des fonds propres du prêteur ou des fonds qu'il a lui-même emprunté sur le marché. Dans ces cas, l'emprunteur doit payer la totalité des intérêts sur ces deux sommes (augmentés des frais de la Banque qui a monté l'opération). b) Si, au contraire, les fonds placés en OAT sont des subventions reçues par le prêteur (reçues de l'AFD par exemple), l'emprunteur ne paiera des intérêts que sur le seul montant de son emprunt.

Exemple : *Basé sur les conditions actuelles du marché des capitaux, le tableau ci-après indique, pour un prêt sur 20 ans de 100 millions d'Euros, d'une part, l'effet levier et, d'autre part, l'économie pour l'emprunteur selon la nature des fonds placés en OAT (fonds à rémunérer ou fonds reçus en subvention non remboursable).*

Nature du prêt	**Montant et origine des fonds**	**Placement des fonds**	**Remboursement du capital**	**Charge pour l'emprunteur**
Prêt classique	100 M Euros marché de capitaux	100 M Euros Prêt à l'emprunteur	100 M Euros par l'emprunteur	100 M Euros Capital 218 M Euros intérêts 318 M Euros
Prêt avec effet de levier sans subvention	160 M Euros marché de capitaux	60 M Euros en OAT 100 M Euros à l'emprunteur	160 M Euros par OAT	276 M Euros intérêts
Prêt avec effet de levier avec subvention	38 M Euros subvention 100 M Euros marché de capitaux	38 M Euros en OAT 100 M Euros à l'emprunteur	100 M Euros par OAT	173 M Euros intérêts

Dans les deux cas de figure, la charge globale pour l'emprunteur est minorée par rapport à un prêt classique avec remboursement du capital.

Dans les deux cas de figure avec effet de levier par placement d'une partie des fonds en OAT, le taux de crédit est plus faible que dans le cas d'un emprunt classique car il n'y a pas de risque de non-remboursement du capital.

Dans le cas de figure avec subvention, l'emprunteur peut bénéficier d'un prêt de 100 M Euros (au taux de 8.6 %), au lieu d'une subvention limitée à 38 M Euros. À titre de comparaison, la charge financière pour l'emprunteur est, dans ce cas, équivalente à celle d'un prêt classique au taux de 5, 9 %.

Comité de réflexion et de propositions sur les relations Franco-Haïtiennes.

Véronique ALBANEL, *Association Fraternité Universelle*

Florence ALEXIS, *Relations culturelles*

Gérard BARTHÉLÉMY, *Anthropologue et historien*

François BLANCPAIN, *Gestion financière, histoire économique*

Yvon CHOTARD, *Adjoint au Maire de Nantes, « Les Anneaux de la Mémoire »*

Myriam COTTIAS, *Chargée de recherches au CNRS*

Jacky DAHOMAY, *Professeur de philosophie à Pointe-à-Pitre*

Gilles DANROC, *Dominicain*

Régis DEBRAY, *Institut européen en sciences des religions*

Marcel DORIGNY, *Professeur d'histoire à Paris VIII*

Serge ROBERT, *Président de la Banque des Antilles françaises*

Philippe SELZ, *Ambassadeur (anciennement en Haïti)*

François MARCHAND, *Administration, Ministère des Affaires étrangères, DGCID*

Ont bien voulu être auditionnées par le Comité les personnalités suivantes, par ordre alphabétique :

À PARIS :

Robert **AGENEAU**	*Directeur des Éditions Karthala*
Jean-Pierre **ALAUX**	*GISTI, migrations*
Robert **BADINTER**	*Ancien Président du Conseil Constitutionnel, Sénateur*
Mimi **BARTHÉLÉMY**	*Conteuse, culture*
Jean-François **BAZIN**	*MAE, sous-direction de l'Amérique centrale et des Caraïbes*
Marie-Paule **BELMAS**	*Commission nationale Française, Unesco*
Christophe **BENOÎT**	*Avocat*
Gilles **BIENVENU**	*MAE, sous-direction Amérique centrale et Caraïbes*
Hervé **BOLLOT**	*Directeur du cabinet du Ministre de la Coopération et de la Francophonie*
Patrick **BOURSIN**	*MAE, Ambassadeur, délégué à la Coopération régionale*
Michel **BROCHET**	*Chercheur, GRET, CNEARC*
Josette **BRUFFAERTS**	*Consultante PNUD, ONG*
Brigitte **COLLET**	*MAE, délégation française à la Conférence de Durban*
Greg **CHAMBERLAIN**	*Journaliste*
René **DEPESTRE**	*Écrivain*
Lila **DESQUIRON**	*Ministre de la Culture d'Haïti*
Felipe **DONOSO**	*Chef de mission, Comité International de la Croix-Rouge*
Bernard **DORIN**	*Ambassadeur de France*
Thierry **FAGART**	*Avocat, expert des Nations Unies*
Benoît **FAUCHEUX**	*Collectif Haïti*
Paul **FARMER**	*Médecin, professeur Harvard et Collège de France, « Zanmi la Santé »*
Christian **GIRAUD**	*CNRS/CREDAL, géographe*
Léon-François **HOFFMAN**	*Professeur à Princeton, Universitaire*
Laënnec **HURBON**	*Anthropologue, écrivain*
Louis **JOINET**	*Expert indépendant de l'ONUsur les Droits de l'Homme en Haïti*
François **LABALLE**	*Délégation catholique à la coopération*
Robert **MALVAL**	*Ancien Premier Ministre d'Haïti*

Myrvine **MARCELLIN**	*Psychologue, Collectif Haïti en France*
Jean **MATOUK**	*Économiste, ancien Président de la Société Marseillaise de Crédit*
Jean-Louis **MAURER**	*Coordinateur géographique, DGCID*
Jean **METELLUS**	*Psychiatre, écrivain*
Charles **NAJMAN**	*Cinéaste*
Patrice **PAOLI**	*MAE, Directeur Adjoint des Amériques et des Caraïbes*
Raoul **PECK**	*Ancien Ministre de la Culture d'Haïti, cinéaste*
Alain **RAYMOND**	*Association Française des Volontaires pour le Progrès*
Claude **RIBBE**	*Écrivain*
Rosa-Myriam **RIBEIRO**	Frères des Hommes, Amérique latine
Didier **ROBERT**	*Directeur de l'Agence Française de Développement à Saint-Domingue*
Pierre-Jean **ROCA**	*Université de Bordeaux, développement rural*
Véronique **ROSSILLON**	Lycée Alcibiade Pommayrac, Jacmel
Henri **ROUILLÉ d'ORFEUIL**	*Commerce équitable*
Jean-Louis **SABATIÉ**	*MAE, chef de la Mission de Coopération non-gouvernementale*
Robert **SAUREL**	*Ambassadeur d'Haïti en France*
Alain **RAYMOND**	*Volontaires pour le Progrès*
Christiane **TAUBIRA**	*Députée de Guyane*
Lyonel **TROUILLOT**	*Écrivain, enseignant*
Paul **VERMANDE**	*Ex-directeur du Bureau de l'AUPELF-UREF*
Jean-Bernard **VERON**	*Agence Française de Développement*
Christophe **WARGNY**	*Professeur, journaliste*
Emmanuel **WESNER**	*Ambassadeur d'Haïti auprès de l'UNESCO*

EN HAÏTI :

Axant ABELLAR	*Ingénieur Ponts et chaussées, Pres. STP*
Mario **ALVAREZ**	*Professeur agrégé, doyen de la Faculté de Médecine*
Philippe **ANTONIO**	*Ministre des Affaires étrangères d'Haïti*
André **APAID**	*Groupe des 184*
Frère Francklin **ARMAND**	*Petits Frères de l'Incarnation, Pandiassou*
Pierre-Robert **AUGUSTE**	*Président des Entrepreneurs de l'Artibonite*

Jean-Claude **BAJEUX**	*Ancien Ministre de la Culture d'Haïti*
Anthony **BARBIER**	*Groupe des 184*
Victor **BENOÎT**	*Convergence démocratique*
Paul **BÉRANGER**	*Groupe des 184*
Paul-Antoine **BIENAIMÉ**	*Ancien Ministre de l'Éducation*
Pierre-Marie **BOISSON**	*Sogebank*
Gérard **BORNE**	*Directeur du Lycée Alcibiade Pommayrac de Jacmel*
Carl **BRAUN**	*Unibank*
Carmelle JEAN-MARIE	*Financière OCEOR*
Jean **CASIMIR**	*Ancien ambassadeur d'Haïti à Washington, sociologue*
Suzy **CASTOR**	*OPL, économiste*
Syto **CAVÉ**	*Théâtre, Groupe NON !*
Jean **CAZENAVE**	*Festival de Biarritz, LA CITA*
Bernard **CHANCY**	*Architecture, urbanisme*
Ginette **CHÉRUBIN**	*Architecte, Groupe NON !*
Franck **CINÉ**	*PDG HAïTEL*
François **CLÉMENT**	Tèt Kolé, paysans de l'Artibonite
Magali **COMEAU DENIS**	*Théâtre, Institut Français d'Haïti*
Mgr Hubert **CONSTANT**	*Président de la Conférence épiscopale*
Bernard **COURAGE**	*Programme Éducation, Ministère de l'Éducation Nationale*
Lyonel **DARTIGUENAVE**	*Unibank*
Rosny **DESROCHES**	*Ancien Ministre de l'Éducation*
Max **DOMINIQUE**	*Spiritain*
M. **DUCHEMIN**	*Coopération justice*
Mario **DUPUY**	*Secrétaire d'État à la Communication*
Paul **DURET**	*Ministre de l'Éducation et de la Planification*
Lyonel **ÉTIENNE**	*Président de la Chambre de Commerce franco-haïtienne*
Jean-Joseph **EXUMÉ**	*Ancien Ministre de la Justice*
Thierry de **FEYDEAU**	*Directeur de Total en Haïti*
Karine **FRANÇOIS**	*Unibank*
Nicolas **FRELOT**	*Mission Française de Coopération*

Micha **GAILLARD**	*Biologiste, Porte-parole Convergence démocratique*
Serge **GILLES**	*Membre de l'Internationale socialiste*
Père Jan **HANSSENS**	*Commission « Justice et Paix »*
Michel **HECTOR**	*Président de la Société d'Histoire et de Géographie d'Haïti*
Franck **HELMCKE**	*Unibank*
Daniel **HENRYS**	*Ancien Ministre de la Santé, GRET*
M. **JACQUES**	*Zone communautaire de Jalousie, Bornes fontaines et artisanat*
Yolette **JEANTY**	*CONAP, ENFOFANM, Droit des Femmes*
Pierre-Michel **JOASSAINT**	*Ancien élève du Lycée A. Pomeyrade et de l'ENA*
Philippe **LAHENS**	*Chambre de Commerce franco-haïtienne*
Yannick **LAHENS**	Groupe 184, écrivain
Père **LE BELLER**	*Prêtre de Saint-Jacques*
Benson **LOTHIN**	*Unibank*
Danièle **MAGLOIRE**	*ENFOFANM, Centre de documentation féministe*
Mirlande **MANIGAT**	*Constitutionnaliste*
Guy **MAXIMILIEN**	*Revue Conjonction*
Myriam **MERLET**	*ENFOFANM, Centre de documentation féministe*
Gregory **MEVS**	*Industriel*
Smarck **MICHEL**	*Ancien Premier ministre*
Michel **MONNIN**	*Galeriste*
Michèle **ORIOL**	*Anthropologue, Historienne*
Patrick **PAUTONNIER**	*Directeur de l'Institut Français d'Haïti*
Jonas **PETIT**	*Secrétaire général, Fanmi Lavalas*
Gérard **PIERRE-CHARLES**	*Économiste, coordinateur OPL*
Michèle **PIERRE-LOUIS**	*Président de la Fondation FOKAL*
Barbara **PRÉZEAU**	*Plasticienne, Fondation AfricAmerica, BID*
Commandant **ROY**	*Coopération Police judiciaire*
William **SMART**	*Spiritain*
Patrick **VILAIRE**	*Sculpteur, Ingénierie sociale et culturelle*
Leslie **VOLTAIRE**	*Ministre des Haïtiens de l'étranger*

M. Régis Debray, au cours de différents séjours, a été reçu, à deux reprises, par le Président Aristide.

Ont été également rencontrés, en compagnie de M^me^ Véronique Albanel et de M. Philippe Selz : Mgr Luigi Bonazzi, *Nonce apostolique*, M. David Lee, *Chef de la Mission de l'OEA*, M^me^ Zuma, *Ministre des Affaires Étrangères d'Afrique du Sud*, M. James Foley, *Ambassadeur des Etats-Unis*, M. Alfredo Despradel, *Ambassadeur de la République Dominicaine à Port-au-Prince*, M. Edouard Paultre, *Représentant des Églises protestantes* et le Pasteur Jean-Baptiste, Frère Jean Max Hugues, *Dominicain*, M. Philippe Lerebours, *Directeur du musée Saint-Pierre*, M. Claude Moïse, *Historien*, le Frère Franklin Armand, *« Petits Frères de l'Incarnation »*, M. Carl Braun, *Président d'Unibank*, ainsi que M. Winter Etienne, *Représentant de « l'Armée Cannibale »* et Mgr. Péan, *Évêque des Gonaïves*.

M. Jonas Petit, *Président du parti Lavalas*, M. Philippe Antonio, *Ministre des Affaires Étrangères*, M^me^ Lila Desquiron, *Ministre haïtienne de la Culture*, M. Guy Alexandre, *ancien Ambassadeur de Haïti en République Dominicaine*, M. Evans Paul, *Convergence Démocratique*, M. Chavanne Jean-Baptiste, *Leader paysan du plateau centra (MPP)l*, M. Serge Gilles, *Membre de l'Internationale socialiste*, M. Gérard Pierre Charles, *Coordonnateur de l'OPL* et M. Pierre Sançon Prince, *Sénateur Lavalas.*

En République Dominicaine : le Président de la République M. Hipolito Mijia, M. Franck Maya Pons, *Ministre de l'Environnement*, M. Max Puig, *ancien Ministre et coordinateur des fonds européens*, M. Hugo Tolentino, *ancien Recteur et président du Parlement de Saint-Domingue*, M. Pelegrin Castillo, *Député dominicain* et M. Fernando Capellan, *Président du Groupe Capellan.*

À la Guadeloupe, ont été consultés : M. le Préfet Vian, M^me^ Michaux-Chevry, *Présidente du Conseil régional*, M. Arconte, *Président de l'Université Antilles-Guyane.*

À la Martinique, M. Aimé Césaire, le Préfet Michel Cadot et M. Alfred Marie-Jeanne, *Président du Conseil régional.*